

COMMISSION CENTRALE 2024



San Francisco de Mostazal, Chili, 6-16 juin 2024

SOMMAIRE

PARTICIPANTS	p. 4
INTRODUCTION	p. 6
I. FONCTIONNEMENT DU CHAPITRE GENERAL DE 2025	
• Commission de Coordination	p. 7
• Communication	p. 7
• Discrétion et Confidentialité	p. 8
• Évaluation	p. 8
• Formulation des Rapports de Maisons et des Rapports Régionaux	p. 9
• Invités	p. 10
• Nouveaux Supérieurs au Chapitre Général	p. 10
• Finalité et responsabilité	p. 10
• Dimension spirituelle	p. 11
II. VOTE PRÉLIMINAIRE	
II. 1. Élection d'un cinquième membre de la Commission de Coordination	p. 12
II. 2. Changement de la Procédure	
II. 2.1 Synthèse	p. 12
II. 2.2 Rapports des Commissions <i>ad hoc</i>	p. 12
II. 2.3 Démission d'un Supérieur	p. 13
II. 2.4 Supérieur <i>ad nutum</i>	p. 13
II. 3. Document sur l'étude des rapports de Maisons	p. 14
II. 4. La procédure <i>ad experimentum</i> pour les rapports des 14 commissions	p. 14
III. PRINCIPAUX THÈMES DE L'ORDRE DU JOUR	
III. 1 Affiliation	p. 15
III. 2 Commission de Solidarité	p. 15
III. 3 Chapitre Conventuel	p. 16
III. 4 Visites économiques et actes d'administration extraordinaires	p. 17
III. 5 Formation	p. 17
III. 6 Harmonisation des Constitutions des moines et des moniales	p. 19
III. 7 Durée du mandat de notre Ordre	p. 19
III. 8 Mères Immédiates	p. 20
III. 9 Rescrit pontifical	p. 21
III. 10 Redistribution des Régions	p. 22
III. 11 Statuts	
III. 11.1. Révision du Statut des communautés fragiles	p. 23
III. 11.2. Statut des ermites	p. 23
III. 11.3. Révision du Statut des publications	p. 24
III. 11.4. Révision du Statut des visites Régulières et économiques	p. 24
III. 12 Protection et Abus	p. 25
III. 13 La place de l'Eucharistie dans la vie cistercienne	p. 25

IV. CONCLUSION : RÉSUMÉ DES DÉCISIONS POUR LE PROGRAMME DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2025	p. 27
V. ÉVALUATION ET CLÔTURE	P. 30
VI. CONSEIL PLÉNIER DE L'ABBE GENERAL	P. 31
VI. ANNEXES	
i. Conférence d'ouverture de l'Abbé Général	p. 32
ii. Rapport de la Commission <i>ad hoc</i> sur la dimension spirituelle du Chapitre Général	P. 39
iii. Rapport du Secrétaire Central de Formation	P. 41
iv. Ce qui se passe lorsque nous votons pour la suppression d'un monastère	P. 43
v. Résumé des votes	P. 45

PARTICIPANT(E)S À LA RÉUNION DE LA COMMISSION CENTRALE SAN FRANCISCO DE MOSTAZAL, CHILI 2024

1 **L'Abbé Général** Dom BERNARDUS Peeters

Membres de la Commission de Coordination

2 Promoteur Dom ELIAS Dietz, *Gethsemani*
3 Vice-Promotrice Mère REBEKKA Willekes, *Klaarland*
4 Membres Dom ROBERTO de la Iglesia Pérez, *Cardeña*
5 Mère PASCALE Fourmentin, *Arnhem*
6 Dom JOHN BOSCO Kamali, *Victoria*

Supérieur(e)s délégué(e)s des Régions

7 ORIENS Mère GIOVANNA Garbelli, *Matutum*
8 Dom RAPHAËL Shioya, *Oita*
9 USA Mère KATHY Ullrich, *Crozet*
10 RE Dom ISIDORO Anguita, *Huerta*
11 RéCiF Mère BÉNÉDICTE Riondet, *Echourgnac*
12 NED Mère KATHARINA Michiels, *Nazareth*
13 RAFMA Mère PHILOMÈNE Kalimbanya, *Kibungo*
14 ISLES Mère BRIGITTE Pinot, *Tautra*
15 REM Mère ANNE-EMMANUELLE Devêche, *Blauvac*
16 CNE Mère DOMINIQUE Graulich, *Soleilmont*
17 REMILA Mèrer MARIELA Jerez Pereira, *Quilvo*
18 Dom JESÚS Penalva Carillo, *Paraíso*
19 REI Dom SAMUEL Lauras, *Nový Dvůr*

Membres du Conseil de l'Abbé Général

20 Dom ANASTASIUS Li, Procureur Général
21 Mère ELEANOR Campion
22 Dom MARCO ANTONIO Maldonado
23 Dom EMMANUEL Cottineau

(soit **23 personnes** avec droit de vote)

Invité sans droit de vote

24 Dom LUCAS Marckmann Soto, Sup. *ad nutum*, *Miraflores*

Participation en ligne (sans droit de vote)

25 Conseillère Mère RACHEL Agoukpe
26 RAFMA Mère REGINA Nebo, *Abakaliki*

Interprètes

27	Français - Anglais	Père WILLIAM Dingwall, <i>Spencer</i>
28	Français - Espagnol	Frère BENJAMÍN Murillo, <i>Miraflores</i>
29	Anglais - Français	Père GRAHAM Touchie, <i>Calvaire</i>
30	Anglais - Espagnol	Sœur NADIA DEL CARMEN Bastias, OSB
31	Espagnol - Français	Père RAPHAËL García-Pelayo, <i>Cîteaux</i>
32	Espagnol – Anglais	Frère GREGORY Escardo, <i>Gethsemani</i>
33	Anglais – Japonais	Sœur CLOTHILDE Anamizu, <i>Glencairn</i>

Secrétaires

34	Sœur FIACHRA Nutty, <i>Glencairn</i>
35	Sœur MARILUCIA Ji, <i>Quilvo</i>

Invité à présenter un rapport par vidéo conférence

Père MAURICIO Tavella, *Azul*, Secrétaire Central à la Formation

INTRODUCTION

Dom Bernardus, Abbé Général, a souhaité la bienvenue à la Commission Centrale de 2024, qui s'est tenue à la Casa Alvernia à San Francisco de Mostazal, au Chili. Il a souhaité une bienvenue particulière à M Regina et M Rachel qui, en raison de difficultés pour obtenir des visas, ont participé à la réunion en ligne. Il a ensuite expliqué l'accord amiable de Dom Jean Bosco pour combler temporairement la vacance de la Commission Coordination qui a résulté de la mort inattendue de Dom Godefroy d'Acey, en 2023. Une élection pour ce poste aura lieu au début du Chapitre Général de 2025.

Un accueil très chaleureux, ainsi qu'une courte présentation audiovisuelle par M Mariela de Quilvo ont suivi, donnant un bref aperçu de l'extraordinaire diversité et de la beauté à découvrir au Chili.

Discours d'ouverture

Le discours d'ouverture de l'Abbé Général a commencé par une explication de notre présence au Chili comme une réponse à l'appel du Pape à aller aux périphéries, un lieu de rencontre où nous pourrions élargir notre tente en mourant à nos propres intérêts et perceptions et en nous engageant les uns avec les autres, pour le bien de la vie spirituelle de l'Ordre, de nos communautés et de nous-mêmes.

Il a présenté la clé de la coresponsabilité pour la Mission comme une lumière par laquelle tous sont invités à lire nos nouvelles Constitutions, car elles nous aideront, en tant que moines et moniales contemplatifs, à accomplir notre manière spéciale et cachée de travailler efficacement pour le salut de tous (C.31).

Il a reconnu que si la coresponsabilité pour la Mission dans la vie de l'Église est enracinée dans le baptême, dans la vie de l'Ordre, elle est enracinée dans le lien de la Charité qui unit les individus, les communautés et les Régions.

Deux défis pour la coresponsabilité de la Mission dans la vie de l'Ordre aujourd'hui ont été identifiés.

1. Le plus grand défi en temps de crise est d'aller au-delà de nous-mêmes plutôt que de devenir fermés, égoïstes et concentrés sur notre propre préservation.
2. L'autre défi est la redécouverte, la prise de conscience et la redéfinition de la Mission de notre vie contemplative cistercienne exprimée ainsi par Dom Mauro Giuseppe Lepori (au Chapitre Général de 2022 1^{er} Partie) : « *La communion fraternelle dans le Christ est la substance de la mission, de toute la mission de l'Église, même de la mission des monastères. La communion est la raison, la méthode et le but ; l'origine, le sens et la finalité de la mission de l'Église.* »

Au cours de sa conférence d'ouverture, l'Abbé Général a annoncé l'approbation écrite officielle de nos Constitutions par le *Dicastère pour les Instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique*. L'approbation a été donnée le 3 avril 2024 et les nouvelles Constitutions sont maintenant disponibles en latin, anglais, français et espagnol sur le site de l'Ordre.

Dom Bernardus a conclu en exprimant son Espérance que nos nouvelles Constitutions se révèlent être un défi pour renouveler notre coresponsabilité pour la Mission, pour la vie de l'Église locale à laquelle nous appartenons, pour l'Église Universelle et pour le monde, puisque telle est notre vocation. « *Nous sommes faits pour l'Amour !* »

I. FONCTIONNEMENT DU CHAPITRE GENERAL 2025

Commission de Coordination

Pour favoriser une meilleure participation tant dans les Commissions que dans l'aula, il a été demandé à la Commission de Coordination de ne pas oublier ce qui suit :

- Mettre en œuvre les recommandations de la Commission *ad hoc* – composée de D. Anastasius, D. Isidoro et M. Kathy - pour accroître la dimension spirituelle du Chapitre Général.
- Limiter parfois la durée des interventions dans l'aula.
- Assigner des thèmes de discussion appropriés aux Régions et leur donner plus de temps pour se réunir pendant le Chapitre.

Vote 20

Nous demandons à la Commission de Coordination d'établir des limites de temps pour les interventions dans l'aula, ceci en fonction des différents types de dialogue ou de discussion.

PLACET 17 NON PLACET 5 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 21

Nous demandons à la discrétion de la Commission de Coordination, d'attribuer certains sujets à une ou plusieurs Régions lors du Chapitre Général.

PLACET 16 NON PLACET 5 ABSTENTIO 2 **Proposition acceptée**

Vote 22

Nous invitons la Commission de Coordination à donner aux Régions davantage d'opportunités de se rencontrer pendant le Chapitre Général.

PLACET 16 NON PLACET 4 ABSTENTIO 3 **Proposition acceptée**

Communication

Afin d'accroître la participation des capitulants et des Communautés au Chapitre Général de 2025, les mesures suivantes ont été envisagées :

1. Diffuser des bulletins d'information illustrés pour développer l'intérêt et la sensibilisation avant, pendant et après le Chapitre Général.
2. Que des professionnels soient engagés pour enregistrer et diffuser les messes d'ouverture et de clôture et certaines conférences pendant le Chapitre Général.
3. Qu'un système de chat soit utilisé *ad experimentum* pendant une ou plusieurs sessions dans l'aula.
4. Fournir des outils de traduction pour les traductions non officielles, ainsi que des instructions sur la manière de les utiliser.

Vote 19

Lors du Chapitre Général de 2025, nous souhaitons expérimenter un système de chat dans l'aula pour une ou deux discussions.

PLACET 11 NON PLACET 9 ABSTENTIO 3 **Proposition acceptée**

Vote 81

Nous souhaitons mettre à la disposition des membres de l'Ordre une transmission vidéo et un enregistrement des messes d'ouverture et de clôture du Chapitre Général de 2025.

PLACET 20 NON PLACET 1 ABSTENTIO 2 **Proposition acceptée**

Vote 82

Nous souhaitons mettre à la disposition des membres de l'Ordre une transmission vidéo et un enregistrement de la conférence d'ouverture de l'Abbé Général au Chapitre Général de 2025, et l'enregistrement d'autres conférences qui par la suite pourront être mises à disposition, si jugé opportun.

PLACET 16 NON PLACET 3 ABSTENTIO 4 **Proposition acceptée**

Vote 83

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de fournir aux membres et au personnel du Chapitre Général des outils de traduction professionnels et les informations nécessaires pour apprendre à les utiliser.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Discrétion et Confidentialité

Certaines Régions ont exprimé leur inquiétude quant à la discrétion et à la confidentialité des informations données au Chapitre. Il a été décidé qu'au début du Chapitre Général, des indications seront données à tous les participants au Chapitre à ce sujet.

Vote 31

Nous souhaitons qu'une communication soit faite au début du Chapitre Générale de 2025 sur la discrétion dans les travaux du Chapitre Général et sur l'équilibre délicat entre transparence et confidentialité.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 32

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de préparer cette communication.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Évaluation

L'évaluation du fonctionnement du Chapitre Général par des experts pourrait peut-être contribuer de manière significative à l'amélioration de la facilitation, de la participation et des aspects techniques du Chapitre à l'avenir. Afin d'identifier les domaines nécessitant une attention particulière et les solutions appropriées pour y remédier, il a été décidé de faire appel à une assistance professionnelle.

Vote 33

Nous demandons à l'Abbé Général et son Conseil d'inviter quelqu'un qui évaluera le fonctionnement du Chapitre Général.

PLACET 15 NON PLACET 7 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Formulation des Rapports de Maisons et des Rapports Régionaux

Il a été suggéré que des méthodes alternatives employées dans la compilation des Rapports Maison et Région élargiraient la portée de leur expression et faciliteraient un plus grand engagement avec leur contenu.

(a) Rapports de Maisons

Tous les Rapports de Maisons seront accompagnés de la Carte de Visite la plus récente et pourront également inclure une représentation visuelle de la communauté si cela est souhaité.

Vote 23

Pour le Chapitre Général de 2025, nous voudrions exceptionnellement étudier seulement la dernière carte de visite à la place d'un rapport de maison.

PLACET	9	NON PLACET	11	ABSTENTIO	3	Proposition rejetée
--------	---	------------	----	-----------	---	---------------------

Vote 24

Pour le Chapitre Général de 2025, nous demandons que la dernière carte de visite de chaque communauté soit mise à la disposition de la Commission qui étudie son rapport de maison.

PLACET	21	NON PLACET	2	ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	--	-----------------------------

Vote 25

Si les communautés le souhaitent, elles peuvent proposer en supplément de leur rapport de maison une présentation visuelle de leur maison aux commissions qui les étudient.

PLACET	19	NON PLACET	2	ABSTENTIO	2	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	---	-----------------------------

(b) Rapports de Région

Ces Rapports devraient viser à partager la richesse et la diversité culturelles des Maisons en plus des nouvelles des événements et des défis. Ils peuvent être présentés sous la forme d'un texte ou d'un format multimédia, au choix de leur auteur.

Vote 8

Nous demandons aux Régions de préparer des rapports régionaux qui seront présentés en séance plénière au début du Chapitre Général de 2025.

PLACET	19	NON PLACET	3	ABSTENTIO	1	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	---	-----------------------------

Vote 9

Les rapports régionaux peuvent être soit un document d'une page maximum, soit une présentation de 7 minutes utilisant d'autres médias.

PLACET	21	NON PLACET	1	ABSTENTIO	1	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	---	-----------------------------

Vote 10

Nous souhaitons que les rapports régionaux soient seulement discutés dans l'aula.

PLACET	22	NON PLACET	1	ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	--	-----------------------------

Invités

La question des invités a été discutée, et il a été suggéré que certaines personnes soient invitées à aborder un aspect particulier du thème du Chapitre Général de 2025 : « *Le charisme cistercien dans le monde d'aujourd'hui sous le signe de l'Espérance* ».

Comme le temps est toujours compté au Chapitre Général, une Région a demandé spécifiquement que moins d'invitations soient faites, afin d'alléger le programme, tandis que d'autres ont vu une limitation du nombre d'invités comme une opportunité de libérer du temps pour d'autres usages.

Une courte liste de noms a été proposée par les membres de la Commission Centrale à l'Abbé Général et à son Conseil, qui lanceront les invitations.

Nouveaux Supérieurs au Chapitre Général

Environ un tiers des capitulants arrivant au Chapitre Général n'y ont jamais participé auparavant. Il a donc été suggéré qu'une présentation en ligne avant l'arrivée pourrait aider à l'orientation et à l'introduction aux infrastructures, aux procédures et aux protocoles.

Il a également été suggéré que les Présidents de Région prennent des dispositions pour qu'un ou plusieurs membres expérimentés de leur Région servent comme « Ange(s) Gardien(s) » aux nouveaux Supérieurs, pour assurer un accompagnement initial et faire les présentations.

Vote 13

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil d'organiser une forme de préparation des nouveaux (et d'autres qui le souhaiteraient) capitulants avant le Chapitre Général.

PLACET	23	NON PLACET		ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	--	-----------	--	-----------------------------

Vote 14

Pendant le Chapitre Général, nous souhaitons consacrer suffisamment de temps pour orienter les nouveaux (et d'autres qui le souhaiteraient) capitulants.

PLACET	18	NON PLACET	2	ABSTENTIO	3	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	---	-----------------------------

Vote 15

Nous suggérons aux présidents des Régions d'attribuer des « anges gardiens » aux nouveaux capitulants de leur Région.

PLACET	13	NON PLACET	6	ABSTENTIO	4	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	---	-----------------------------

Finalité et responsabilité

Il a été envisagé qu'au début du Chapitre Général de 2025, un rappel soit fait à tous les participants concernant la finalité et la responsabilité du Chapitre.

La finalité du Chapitre Général est de rechercher le bien des Supérieurs et des Communautés de l'Ordre. Pour atteindre son but, chacun doit donc venir dans un esprit de conversion authentique par lequel il s'ouvre à la critique, à la correction et au soutien mutuel, conformément à la Charte de Charité.

La dimension spirituelle du Chapitre Général

Les nombreux votes des Régions et les suggestions des participants à la Commission Centrale ont démontré l'intérêt de promouvoir la dimension spirituelle du Chapitre Général. Une Commission *ad hoc* composée de D. Anastasius, D. Isidoro et M. Kathy a été élue pour examiner la question pendant la réunion de la Commission Centrale et faire des recommandations à l'Abbé Général et à son Conseil pour qu'ils en tiennent compte dans la planification de l'événement (*Annexe ii*).

Leurs suggestions comprenaient :

- Un jour d'ouverture de la retraite avec une messe du Saint-Esprit comprenant un renouvellement des promesses baptismales
- Temps de réflexion et de prière personnelle et en groupe
- Conférences spirituelles au début et au milieu de Chapitre
- Maintenir l'horaire de travail d'une demi-journée le dimanche avec le Saint Sacrement réservé dans la chapelle
- Commencer et terminer chaque journée de travail par une prière et incorporer des alternatives pour Tierce et None, par exemple, un moment de méditation et de silence, la Règle de Saint Benoît, etc.
- Célébrer la messe de clôture la veille de la dernière session
- Après la dernière session, terminer par une prière finale « pour être envoyé » et pour un bon voyage

Le thème « *Le charisme cistercien dans le monde d'aujourd'hui sous le signe de l'Espérance* » a été choisi pour lier l'engagement dans la dimension spirituelle du Chapitre à la célébration de l'Année Sainte 2025.

Vote 4

Nous souhaitons former une commission *ad hoc* pendant cette Commission centrale pour trouver les moyens de mettre en œuvre les suggestions des Régions et de la Commission centrale sur la manière de promouvoir la dimension spirituelle du Chapitre. Cette commission fera un rapport de son travail à la Commission centrale. L'Abbé général et son Conseil prendront en compte le travail de cette commission *ad hoc* quand ils prépareront le Chapitre Général de 2025.

PLACET	12	NON PLACET	11	ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	----	-----------	--	-----------------------------

Vote 5

~~Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de trouver les moyens de mettre en œuvre les suggestions des Régions sur la manière de promouvoir la dimension spirituelle du Chapitre Général de 2025.~~

Vote 6

Nous souhaitons avoir un thème général pour le Chapitre Général de 2025.

PLACET	16	NON PLACET	6	ABSTENTIO	1	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	---	-----------------------------

Vote 7

Nous souhaitons relier le thème du Chapitre Général de 2025 à l'Année sainte 2025 : « *Le charisme cistercien dans le monde d'aujourd'hui sous le signe de l'espérance* ».

PLACET	16	NON PLACET	2	ABSTENTIO	5	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	---	-----------------------------

II. VOTE PRÉLIMINAIRE

II.1. Élection du cinquième membre de la Commission de Coordination

Le décès prématuré de Dom Godefroy, Abbé d'Accey en 2022, a créé une vacance au sein de la Commission de Coordination. Le Conseil de l'Abbé Général a désigné Dom Jean Bosco de Victoria, pour le remplacer jusqu'au début du Chapitre 2025, date à laquelle se tiendra une élection.

II.2. Changement de la Procédure

II.2.1. Synthèse

Il a été convenu qu'une synthèse du Chapitre Général, composée par deux capitulants élus, décrivant de manière concrète les événements du Chapitre, sera réalisée dans le mois suivant la clôture du Chapitre. Une fois achevée, elle sera insérée au début du procès-verbal de chaque Chapitre à l'avenir.

Vote 2

Nous souhaitons poursuivre la rédaction d'une synthèse du Chapitre Général.

PLACET	19	NON PLACET	4	ABSTENTIO	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	-----------------------------

Vote 3

Nous proposons au Chapitre Général d'ajouter aux *Procédures du Chapitre Général* une section V. *Synthèse* avec un nouveau paragraphe 37 : « Deux capitulants sont élus par le Chapitre Général, au début du Chapitre pour rédiger une synthèse du Chapitre. Cette synthèse qui décrit concrètement le travail du Chapitre doit être réalisée dans un délai d'un mois après le Chapitre ».

PLACET	21	NON PLACET	2	ABSTENTIO	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	-----------------------------

II.2.2. Rapports des Commissions *ad hoc*

Un besoin a été identifié de réviser la règle 13e des Procédures du Chapitre Général, afin d'aider les commissions *ad hoc* dans la rédaction des rapports. La proposition d'ajouter un nouveau paragraphe, 13e, avec quelques instructions pratiques, sera traitée par procédure simplifiée au début du Chapitre Général de 2025.

Vote 62

Nous proposons les changements suivants à la procédure du Chapitre Général qui seront traités par la procédure simplifiée au début du Chapitre Général de 2025 :

13e. Le rapport de la commission *ad hoc* devra contenir les éléments suivants :

- les membres de la commission *ad hoc* ;
- une brève description du sujet étudié ;
- les personnes consultées (jour/heure) ;
- les différentes réponses aux défis rencontrés par la commission ;
- l'avis de la commission ;
- les recommandations au Chapitre Général ;
- des suggestions pour la suite.

PLACET	22	NON PLACET		ABSTENTIO	1	Proposition acceptée
--------	----	------------	--	-----------	---	-----------------------------

II.2.3. Démission d'un Supérieur

Il a été envisagé de modifier la procédure de traitement de la démission des Supérieurs au Chapitre Général afin qu'elle soit étudiée par plus d'une Commission et permette une implication de la Région, ce qui pourrait également être utile. Pour assurer un discernement plus solide et plus complet, il a été suggéré de modifier le Règlement intérieur du Chapitre Général pour l'étude des démissions.

Vote 26

Nous proposons le changement suivant aux Procédures du Chapitre Général concernant le traitement des démissions au Chapitre Général : "La démission d'un abbé ou d'une abbesse sera étudiée par deux commissions et par la Région."

PLACET 5 NON PLACET 18 ABSTENTIO Proposition rejetée

Vote 27

Nous proposons le changement suivant aux Procédures du Chapitre Général concernant le traitement des démissions au Chapitre Général : "La démission d'un abbé ou d'une abbesse sera étudiée par une seule commission et par la Région."

PLACET 20 NON PLACET 3 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 28

~~Nous proposons le changement suivant aux Procédures du Chapitre Général concernant le traitement des démissions au Chapitre Général : "La démission d'un abbé ou d'une abbesse sera étudiée par deux commissions."~~

II.2.4. Supérieur *ad nutum*

Une proposition a été faite pour modifier le règlement régissant le traitement de la prolongation du régime de Supérieur *ad nutum*, afin de permettre l'implication de la Région du monastère concerné.

Vote 29

Nous proposons le changement suivant aux Procédures du Chapitre Général concernant l'extension du régime de supérieur *ad nutum* : « L'extension du régime de supérieur *ad nutum* sera étudiée par deux commissions et la Région »

PLACET 4 NON PLACET 19 ABSTENTIO Proposition rejetée

Vote 30

Nous proposons le changement suivant aux Procédures du Chapitre Général concernant l'extension du régime de supérieur *ad nutum* : « L'extension du régime de supérieur *ad nutum* sera étudiée par une commission et la Région ».

PLACET 16 NON PLACET 6 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

II.3. Document sur l'étude des Rapports de Maisons

Afin de clarifier la procédure correcte tant pour le Père Immédiat que pour la Commission *ad hoc* qui étudiera un rapport de Maisons au nom d'une Commission, il est envisagé d'ajouter ce qui suit :

- 2.1.a. sur la soumission par le Père Immédiat de cas à l'attention du Chapitre Général
- 2.3.2.a. Commissions *ad hoc*

Vote 63

Nous proposons les changements suivants au document : "Etude des rapports de maison" qui seront traités par la procédure simplifiée au début du Chapitre Général de 2025 :

2.1.a. Selon le Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles, par.8, « le supérieur ou le Père Immédiat, ou une Commission du Chapitre Général, ou l'Abbé Général, peuvent porter la situation d'une communauté à l'attention particulière du Général. Chapitre."

2.3.2.a. Le rapport de la commission *ad hoc* et le rapport final de la commission devra contenir les éléments suivants :

- les membres de la commission (*ad hoc*) ;
- une brève description du sujet étudié ;
- les personnes consultées (jour/heure ;
- les différentes réponses aux défis rencontrés par la commission ;
- l'avis de la commission ;
- les recommandations au Chapitre Général ;
- des suggestions pour la suite.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

II.4. La procédure *ad experimentum* pour les rapports des 14 Commissions

Il a été suggéré de modifier la procédure *ad experimentum* lorsque quatorze rapports de Commissions sont faits sur le même sujet. La proposition consiste à créer une synthèse unique des quatorze rapports et à faire en sorte que la synthèse seule soit lue dans l'aula.

Vote 1

Nous proposons *ad experimentum* la procédure suivante pour le Chapitre Général de 2025 : "Lorsque les 14 commissions du Chapitre rédigent des rapports sur le même sujet, la Commission de coordination peut nommer deux capitulants pour faire une synthèse des 14 rapports. Dans ce cas, tous les rapports seront disponibles pour tous, mais seule la synthèse sera lue en assemblée plénière.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

II. PRINCIPAUX THEMES DE L'ORDRE DU JOUR

III.1. Affiliation au sein de l'Ordre

L'affiliation est un moyen fourni par *Cor Orans* pour aider les communautés fragiles. Pour les moniales, cette possibilité est prévue par la loi universelle, mais pas pour les moines. Puisqu'il a été reconnu lors du dernier Chapitre Général que l'affiliation pouvait fournir des opportunités d'initiatives positives pour aider les communautés fragiles, certaines lignes directrices ont été établies pour l'affiliation des moines et des moniales *ad experimentum*.

Cette Commission Centrale a reconnu que de nombreuses Maisons craignent l'affiliation comme une perte ou une suspension de l'autonomie ou comme une fermeture définitive, et le rôle du Père Immédiat dans les premières étapes du processus n'est pas clair. Néanmoins, cette structure offre également la possibilité de créer des liens entre les Maisons qui pourraient, entre autre, assurer une formation solide des nouveaux candidats et la possibilité d'une nouvelle vie.

Étant donné que l'expérience de cette structure au sein de l'Ordre est très limitée, il a été estimé qu'il ne serait pas judicieux d'élaborer une législation sur une base uniquement théorique. Il a donc été décidé de demander à la Commission de Droit d'étudier la question à la lumière des votes Régions et de présenter le document révisé sur l'Affiliation au Chapitre dans le Livret Général.

Vote 52

Nous demandons à la Commission de droit de réviser le document sur l'affiliation, en tenant compte des votes des Régions, et de l'inclure à titre d'information dans le Livret Général du chapitre de 2025.

PLACET	22	NON PLACET	1	ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	--	-----------------------------

Vote 53

Au Chapitre Général de 2025, nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de fournir des informations sur l'affiliation et les expériences récentes en la matière faites dans l'Ordre.

PLACET	22	NON PLACET		ABSTENTIO	1	Proposition acceptée
--------	----	------------	--	-----------	---	-----------------------------

Vote 54

Le Chapitre Général de 2025 traitera par la procédure ordinaire l'extension de l'utilisation *ad experimentum* du document sur l'affiliation.

PLACET	19	NON PLACET	1	ABSTENTIO	3	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	---	-----------------------------

III.2. Commission de Solidarité

La Commission de Solidarité nouvellement créée est entrée en fonction avec la restructuration des Finances de l'Ordre en janvier 2024. Son rôle et sa fonction principale sont de fournir une assistance financière aux membres de l'Ordre dans le besoin, mais à l'heure actuelle, elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour remplir cette mission.

Il a été suggéré qu'un document de travail clarifiant la finalité de la Commission et fournissant des détails sur ses ressources, ainsi qu'un aperçu des besoins pour lesquels des demandes sont faites, encouragerait l'engagement de toutes les Maisons de l'Ordre.

Vote 38

Nous plaçons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 le thème du rôle de la Commission de Solidarité.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 39

Nous demandons à la commission de solidarité de préparer un document de travail sur le thème du vote 38.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 40

Nous voulons traiter ce thème par la procédure ordinaire.

PLACET 14 NON PLACET 8 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 41

~~Nous voulons traiter ce thème par la procédure extraordinaire.~~

III.3. Chapitre Conventuel

L'Abbé Général et son Conseil ont soulevé la question de savoir s'il devrait y avoir un nombre minimum de membres requis pour convoquer un Chapitre Conventuel. Cette question revêt une importance particulière en ce qui concerne les décisions qui pourraient être prises dans les cas d'administration extraordinaire et d'aliénation des biens. L'expérience d'autres Instituts Religieux suggère qu'il serait prudent de statuer sur un nombre minimum de membres.

La Commission de Droit a été chargée de rédiger un document de travail sur le sujet, qui sera traité au Chapitre Général par la procédure ordinaire.

Vote 70

Nous plaçons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 le thème du nombre minimum de profès solennels requis pour constituer un Chapitre conventuel (Cst 37).

PLACET 21 NON PLACET 2 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 71

Nous demandons à la Commission de droit d'élaborer un document de travail sur ce thème.

PLACET 21 NON PLACET 1 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 72

Nous traiterons ce thème par la procédure ordinaire.

PLACET 21 NON PLACET 1 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

III.4. Visites économiques et actes d'administration extraordinaires

Le concept d'une Visite économique à mener sur une base régulière avant la Visite Régulière a été formellement présenté à l'Ordre comme un résultat de la réunion de la Commission Centrale de décembre 2023. L'objectif d'une telle visite est d'examiner la santé financière et le fonctionnement économique d'une communauté. Elle vise en outre à assurer l'ouverture et la transparence dans les domaines de la régulation et de la responsabilité internes, la validation des décisions par l'acquisition des autorisations requises, et l'inclusion d'une déclaration du Père Immédiat ou de son représentant dans la Carte de Visite.

Les Visites économiques déjà vécues par certaines communautés de l'Ordre ont entraîné l'adoption de nouvelles méthodes et pratiques, qui ont porté leurs fruits en termes de meilleure gestion, de plus grande efficacité, etc. et qui pourraient être bénéfiques pour tous.

Un manque de clarté concernant les autorisations nécessaires dans les cas d'actes extraordinaires d'administration et l'observation qu'une révision de cet aspect du Statut sur l'administration temporelle est nécessaire, a conduit à la rédaction d'un document de travail sur ce sujet.

Vote 84

Lors du Chapitre Général de 2025, nous souhaitons entendre les expériences de visites économiques réalisées dans certaines communautés de l'Ordre.

PLACET	21	NON PLACET	2	ABSTENTIO	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	-----------------------------

Vote 85

Conformément à C 44.3, nous mettons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 une détermination renouvelée des « sommes au-dessus desquelles les actes d'administration extraordinaire (...) requièrent des permissions spéciales pour être accomplis valablement ».

PLACET	23	NON PLACET		ABSTENTIO	Proposition acceptée
--------	----	------------	--	-----------	-----------------------------

Vote 86

Nous demandons à l'économe de l'Ordre de préparer un document de travail sur ce sujet.

PLACET	23	NON PLACET		ABSTENTIO	Proposition acceptée
--------	----	------------	--	-----------	-----------------------------

Vote 87

Ce sujet doit être traité par une procédure extraordinaire.

PLACET	23	NON PLACET		ABSTENTIO	Proposition acceptée
--------	----	------------	--	-----------	-----------------------------

III.5. Formation

Le Secrétaire central pour la Formation (CSF), le Père Mauricio d'Azul, s'est joint à la réunion par vidéoconférence pour présenter son rapport (*Annexe iii*), discuter de ses défis et proposer ses idées pour l'avenir.

Il a fait part de sa frustration persistante face au manque de communication, en particulier avec les Secrétaires Régionaux pour la Formation, mais il a été très encouragé d'apprendre que la possibilité qu'un futur Secrétaire Central réside à Rome était en train d'être évaluée. Il a suggéré que ce serait le moment opportun pour entreprendre une révision, attendue depuis longtemps, de ce rôle, qui a énormément changé au cours des dernières années.

Pour conclure sa présentation, Père Mauricio a souligné l'importance de la formation, qui est au cœur de la vie de l'Ordre, puisque son but est notre transformation en Christ et la croissance de notre identité contemplative. Il ne s'agit pas d'accumuler les cours, mais de travailler pour que les connaissances acquises s'enracinent dans nos vies et dans le vécu de notre charisme cistercien.

Une session de questions et réponses a conclu la vidéoconférence, ainsi qu'une expression d'appréciation pour tout le travail du Père Mauricio.

Il incombe à la Commission Centrale d'élire un nouveau Secrétaire Central pour la Formation, mais avant cela, une discussion a eu lieu pour décider si ce titulaire devait être basé de manière permanente à Rome en tant que membre du Conseil de l'Abbé Général. En l'occurrence, M. Eleanor, conseillère de l'Abbé Général, a été élue comme nouvelle Secrétaire centrale pour la Formation, est donc bien placée pour favoriser les liens entre les Secrétaires Régionaux pour la Formation et, si on le souhaite, pour entreprendre une révision très nécessaire de la *Ratio Institutionis*. Elle travaillera en étroite collaboration avec D. Marco Antonio.

En réponse à la reconnaissance de l'importance de la formation, une Commission *ad hoc*, composée du P. Carlos María (Sobrado), du P. Samuel (Tarrowarra) et de Sr. Elizabeth (Butende), a été élue pour étudier les besoins de l'Ordre en matière de formation et pour clarifier le rôle du Secrétariat central de Formation. Cette Commission *ad hoc* présentera son rapport au Chapitre Général.

L'importance de la communication et du dialogue interculturel revêt une grande signification pour le Chapitre Général et les Communautés dans leur formation continue. La Secrétaire centrale pour la Formation nouvellement élue préparera donc un programme de réflexion et de dialogue, basé sur l'encyclique *Fratelli Tutti*, afin de préparer l'ensemble de l'Ordre au Chapitre Général de 2025.

Vote 16

Nous souhaitons former une commission *ad hoc* pour étudier les besoins de formation de l'Ordre et clarifier le rôle du /de la Secrétaire Central de Formation. Le travail de cette commission sera terminé au Chapitre Général de 2025.

PLACET	20	NON PLACET	3	ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	--	-----------------------------

Vote 17

Nous demandons que le Chapitre Général de 2025 envisage de réviser le Statut sur la formation (*Ratio Institutionis*).

PLACET	22	NON PLACET	1	ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	--	-----------------------------

Vote 18

Nous souhaitons, si possible, que le/la Secrétaire Central de Formation réside au moins à temps partiel à la Maison Généralice.

PLACET	20	NON PLACET	1	ABSTENTIO	2	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	---	-----------------------------

Vote 80

Afin de favoriser de bonnes relations interculturelles au sein des communautés de l'Ordre et au sein du Chapitre Général, nous demandons à la Secrétaire Centrale de Formation de préparer un programme de réflexion et de dialogue pour l'ensemble de l'Ordre sur la base de l'encyclique *Fratelli Tutti* du Pape François.

PLACET	20	NON PLACET		ABSTENTIO	3	Proposition acceptée
--------	----	------------	--	-----------	---	-----------------------------

III.6. Harmonisation des Constitutions des moines et des moniales

Une plus grande harmonisation des Constitutions des deux branches de l'Ordre est souhaitée depuis longtemps, mais il demeure un certain nombre de Constitutions à traiter.

Pour commencer, il y a la question de la ratification du Statut 75.2.A, sur les visiteurs délégués qui sera abordée au Chapitre Général par procédure simplifiée.

Par ailleurs, les questions qui ont déjà été étudiées dans le document de travail sur les Mères Immédiates doivent être inscrites à l'ordre du jour pour être traitées par la procédure ordinaire.

Il est également demandé à la Commission de Droit d'entamer une étude sur d'autres points susceptibles d'être harmonisés à l'avenir.

Vote 74

Nous plaçons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 la ratification de St 75.2.A, qui sera votée par procédure simplifiée.

PLACET	23	NON PLACET		ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	--	-----------	--	-----------------------------

Vote 75

Nous plaçons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 les points suivants pour harmoniser les Constitutions des moines et des moniales : C. 39.1, 39.1.A, 39.2 et 39.3.b. Ces points sont déjà traités dans le document de travail sur les Mères Immédiates.

PLACET	22	NON PLACET		ABSTENTIO	1	Proposition acceptée
--------	----	------------	--	-----------	---	-----------------------------

Vote 76

Ce sujet doit être traité par la procédure ordinaire.

PLACET	22	NON PLACET	1	ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	--	-----------------------------

Vote 77

Nous demandons à la Commission de droit de commencer une étude sur les points qui peuvent être harmonisés entre les Constitutions des moines et des moniales.

PLACET	22	NON PLACET	1	ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	--	-----------------------------

III.7. Durée du mandat de notre Ordre

Contrairement à l'Ordre bénédictin et à d'autres membres de la famille cistercienne, notre Ordre ne prescrit pas la durée du mandat de l'Abbé Général, de ses Conseillers ou des membres des Commissions permanentes de l'Ordre, et, à l'exception de l'Abbé Général, il ne prévoit pas non plus de limite d'âge. Etant donné que la nouvelle législation élaborée maintenant n'affectera pas l'actuel Abbé Général, il a été suggéré que ce serait un moment approprié pour examiner la question.

Une grande énergie est requise de la part de ceux qui assument des rôles de responsabilité majeure, en raison de la complexité accrue du travail nécessaire à la fois dans le monde et dans l'Ordre. En outre, plus on demeure en fonction longtemps, plus il est difficile de voir les choses sous un angle nouveau. Il a également été souligné que des mandats prolongés pour les postes de Supérieur *ad nutum* et de Commissaire Monastique pourraient entraîner des difficultés lorsque les Maisons doivent être fermées.

Peut-être que d'autres mandats devraient être limités de la même manière que celui des Supérieurs Majeurs.

Un document de travail abordant ces questions et d'autres a été envisagé. Le travail sur ce document par D. Aelred (Bethlehem) et D. Juan José (San Isidro) doit être basé sur une simple enquête auprès des communautés afin de recueillir des opinions et de vérifier la fragilité des communautés dans le contexte du manque de personnel adéquat au sein de l'Ordre.

Vote 34

Nous mettons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 les thèmes de la durée des mandats, du nombre de mandats et des limites d'âge pour l'Abbé Général, les Conseillers et les membres des commissions de l'Ordre.

PLACET	21	NON PLACET	2	ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	--	-----------------------------

Vote 35

Nous demandons un document de travail au sujet du vote 34.

PLACET	21	NON PLACET	1	ABSTENTIO	1	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	---	-----------------------------

Vote 36

Nous confions ce document de travail à une commission *ad hoc* de 2 personnes.

PLACET	23	NON PLACET		ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	--	-----------	--	-----------------------------

Vote 37

Nous traiterons ce sujet par la procédure extraordinaire.

PLACET	18	NON PLACET	3	ABSTENTIO	2	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	---	-----------------------------

III.8. Mères Immédiates

La difficulté du vocabulaire et de la terminologie entourant le cas des "Mères Immédiates" doit être abordée dans l'intérêt de la clarté, en particulier en ce qui concerne le rôle d'une Supérieure déléguée pour assumer les devoirs et les responsabilités d'un Père Immédiat.

Les questions du vocabulaire approprié, de l'impact sur les personnes impliquées dans l'octroi et la réception de l'assistance pastorale, des contextes variés dans lesquels les rôles sont apparus, et des dangers d'une surcharge, ont toutes été prises en considération.

Certaines Régions ont ressenti une certaine urgence quant à la nécessité de légiférer, tandis que d'autres préféreraient recueillir davantage d'informations basées sur des expériences réelles, mener une étude théologique et réfléchir à la question, avant d'aller de l'avant. Cependant, avec dix Maisons qui reçoivent déjà l'assistance des "Mères Immédiates", des problèmes concrets commencent à se poser et les situations deviennent de plus en plus complexes.

Vote 42

Lors du Chapitre Général de 2025, nous souhaitons entendre les expériences de certaines abbesses qui ont reçu un mandat pour remplir le rôle du Père Immédiat.

PLACET	19	NON PLACET	2	ABSTENTIO	2	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	---	-----------------------------

Vote 43

Nous souhaitons connaître les expériences de certaines communautés qui ont été servies par une abbesse avec mandat d'agir dans le rôle de Père Immédiat.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 44

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de choisir des cas représentatifs des expériences mentionnées dans les votes 42 et 43.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 45

Nous mettons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 le thème des Mères Immédiates, à traiter par la procédure extraordinaire.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 46

Nous demandons à la Commission de droit de mettre à l'ordre du jour, si nécessaire, son document de travail sur les Mères Immédiates, en tenant compte du travail réalisé dans les Régions.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

III.9. Rescrit Pontifical

Le Rescrit Pontifical du 18 mai 2022 reconnaît la possibilité pour un non-clerc d'assumer le rôle de Supérieur Majeur dans un Institut clérical. Dans le cas où un non-clerc assumerait un tel rôle, la question se pose toutefois de savoir qui assume le rôle d'Ordinaire.

Pour éviter toute confusion en la matière, le Saint-Siège demande qu'il soit précisé dans notre législation qui assumerait le rôle d'Ordinaire dans le cas où un non-clerc assumerait le rôle de supérieur majeur dans une maison de moines de notre Ordre.

Vote 66

Nous demandons à la Commission de droit d'étudier d'éventuelles modifications de notre législation à la lumière du Rescrit Papal du 18 mai 2022, sur la possibilité pour un non-clerc d'être supérieur majeur d'un institut de droit pontifical.

PLACET 21 NON PLACET 2 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 67

Nous plaçons ce sujet à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025, pour être traité selon la procédure ordinaire.

PLACET 19 NON PLACET 4 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

III.10. Redistribution des Régions

Notre Ordre mondial est à la fois multiculturel et multilingue. Sa répartition en Régions doit être revue, afin d'améliorer l'égalité proportionnelle d'influence et d'élargir la perspective de la diversité culturelle. Il a été suggéré que nos plus petites Régions jouissent de relations fraternelles plus spontanées, d'échanges plus profonds et plus simples, et d'une meilleure attention pastorale, mais leur nombre réduit nuit à leur bon fonctionnement.

Nos Régions plus vastes, par ailleurs géographiquement éloignées et culturellement diverses, sont confrontées au besoin de traduction/interprétation et n'ont pas suffisamment d'occasions de se rencontrer.

Pour remédier au déséquilibre actuel, deux propositions ont été envisagées :

- a. Créer des Régions plus grandes en Europe et conserver les Régions actuelles comme sous-Régions pour les Rencontres pastorales. Pour la RAFMA, ORIENS et REMILA, des sous- Régions plus proches géographiquement et culturellement pourraient être créées.
- b. Créer des Régions de similitude linguistique pour assurer l'interculturalité mais avec beaucoup moins de besoin d'interprétation/ traduction.

Une autre suggestion pour favoriser l'égalité est de créer des normes pour le fonctionnement des Régions, par exemple la présence et le rôle des délégués qui seraient les mêmes dans toutes les Rencontres Régionales. Cela permettrait aux délégués de tisser des liens interrégionaux et interculturels tout en facilitant l'expression et la réception de perspectives différentes dans l'ensemble de l'Ordre.

La proposition de rédiger un document de travail sur ce sujet a été acceptée. M. Regina (Abakaliki) et D. Steele (Tarrawarra) ont été élus et ont accepté de se charger de cette tâche.

Vote 57

Nous plaçons à l'agenda du Chapitre Général de 2025 le thème de la redistribution des régions et de leur fonctionnement.

PLACET	22	NON PLACET	1	ABSTENTIO	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	-----------------------------

Vote 58

Nous demandons une commission de deux personnes qui rédigent un document de travail sur ce thème.

PLACET	15	NON PLACET	8	ABSTENTIO	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	-----------------------------

Vote 59 (NON)

~~Nous demandons une commission de trois personnes qui rédigent un document de travail sur ce thème.~~

Vote 60

Nous souhaitons que ce sujet soit traité par la procédure extraordinaire.

PLACET	18	NON PLACET	5	ABSTENTIO	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	-----------------------------

Vote 61

~~Nous souhaitons que ce sujet soit traité par la procédure ordinaire.~~

III.11. Statuts

III.11.1. Révision des Statuts sur les communautés fragiles

Il a été convenu que ce Statut pourrait nécessiter quelques modifications mineures, par exemple pour s'assurer que les différentes étapes de l'accompagnement sont effectuées dans le bon ordre.

Tout en continuant à recueillir des témoignages sur la mise en œuvre pratique du Statut, un certain nombre de sujets ont été soulevés :

1. Changement de stabilité - le devoir d'avoir leur stabilité dans une maison de l'Ordre et les moyens par lesquels elle peut être changée, c'est-à-dire la durée du "temps de présence" et la procédure entourant l'acceptation.
2. Cas de *sede vacante* - qui prend la responsabilité des Maisons-Filles lorsque cette situation se produit dans une Maison-Mère ?
3. Conscience et résistance - comment une communauté qui refuse d'affronter la réalité de sa fragilité peut être aidée par une Commission pour l'Avenir à développer l'ouverture et à accepter l'assistance.
4. Une clarification des termes « fermeture » et « suppression » donnée par le Dicastère. (Voir en *Annexe iv* le document du Conseil Plénier de l'Abbé Général)

Vote 11

Nous souhaitons que des expériences récentes (maximum 5) des diverses formes d'aide mises en place pour aider les communautés fragiles soient partagées au Chapitre Général de 2025.

PLACET	22	NON PLACET	ABSTENTIO	1	Proposition acceptée
--------	----	------------	-----------	---	-----------------------------

Vote 12

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de choisir les personnes qui partageront leurs expériences récentes des différentes formes d'aide mises en place pour venir en aide aux communautés fragiles.

PLACET	22	NON PLACET	ABSTENTIO	1	Proposition acceptée
--------	----	------------	-----------	---	-----------------------------

Vote 68

Nous demandons à la Commission de droit d'actualiser le Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles et la suppression des monastères à la lumière du travail des Régions.

PLACET	23	NON PLACET	ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	-----------	--	-----------------------------

Vote 69

Nous plaçons l'approbation du Statut actualisé sur l'accompagnement des communautés fragiles et la suppression des monastères à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025, pour être traité par procédure simplifiée.

PLACET	22	NON PLACET	1	ABSTENTIO	Proposition acceptée
--------	----	------------	---	-----------	-----------------------------

Vote 73

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de fournir des éclaircissements sur qui est responsable pour les maison(s) fille quand le siège dans une maison mère est vacant.

PLACET	23	NON PLACET	ABSTENTIO		Proposition acceptée
--------	----	------------	-----------	--	-----------------------------

III.11.2. Statut sur les ermites

En 2021, le Dicastère pour les Religieux a publié de nouveaux principes directeurs pour les ermites qui permettent davantage de vivre cette vocation au sein de l'Église locale sous la responsabilité d'un évêque.

Par suite de cette publication, plusieurs congrégations bénédictines et cisterciennes ont choisi de retirer de leurs Constitutions la possibilité de devenir ermite.

L'option érémitique étant parfois utilisée pour résoudre des difficultés communautaires, il serait utile, tant pour le Supérieur que pour le candidat, de fournir des critères objectifs permettant de discerner un véritable appel à cette vocation spéciale.

Lors de l'élaboration d'un Statut pour cette forme de vie, il serait important qu'il aborde la question des relations et des devoirs entre l'ermite et la communauté, et entre l'ermite et le Supérieur, et que des informations sur les ermites existant au sein de l'Ordre soient recherchées.

Vote 79

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de commencer un travail préparatoire en vue de la création d'un Statut des Ermites pour notre Ordre.

PLACET 20 NON PLACET 1 ABSTENTIO 2 **Proposition acceptée**

III.11.3. Révision des Statuts sur les Publications

Un vote régional des États-Unis a demandé une mise à jour du Statut désuet de l'Ordre sur les publications, qui ne tient pas compte des publications découlant de l'utilisation des technologies modernes de l'internet, par exemple les médias sociaux, les Livres électroniques, etc.

L'esprit du Statut original se concentrait sur le discernement de ce qui apparaît dans le domaine public, un sujet qui devrait sans aucun doute être inclus dans le cours de la formation initiale et continue.

Vote 78

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de commencer un travail préparatoire en vue d'une révision future du Statut de l'Ordre sur les publications.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

III.11.4. Révision du Statut sur la Visité Régulière et ratification du St 75.2 A

Une question soulevée au point 8 du Statut de la Visité Régulière concernait la manière dont les situations difficiles doivent être portées à l'attention du Chapitre Général.

Une deuxième question concernait les Visites Économiques, quand elles doivent avoir lieu, les devoirs du Père Immédiat en ce qui concerne les questions temporelles, et la possibilité de créer un protocole pour cet aspect de la Visité.

La troisième question concernait la délégation des Visiteurs selon le St 75.2 A - un Statut qui doit être ratifié par le Chapitre Général.

Vote 64

Nous demandons à la Commission de droit de proposer au Chapitre Général de 2025 une version révisée du Statut des Visites Régulières, en tenant compte du travail des Régions et de la Commission Centrale.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 65

Le Chapitre Général de 2025 votera cette version révisée par procédure simplifiée.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 74

Nous plaçons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 la ratification de St 75.2.A, qui sera votée par procédure simplifiée.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 84

Lors du Chapitre Général de 2025, nous souhaitons entendre les expériences de visites économiques réalisées dans certaines communautés de l'Ordre.

PLACET 21 NON PLACET 2 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

III.12. Protection et Abus

La protection des personnes vulnérables est une préoccupation constante, mais il serait imprudent d'émettre des directives en la matière, en raison des différents contextes dans lesquels vivent nos communautés. Le partage d'expériences et une évaluation des mesures prises dans d'autres Maisons pourraient être d'une grande valeur pour ceux qui ont de l'expérience et ceux qui ne sont pas encore sensibilisés à des problèmes spécifiques. L'expérience d'une victime, en particulier, peut avoir un impact significatif.

Il est très important d'être conscient d'autres formes d'abus, plus subtiles, telles que l'abus d'autorité, l'abus spirituel ou l'abus de conscience. C'est pourquoi il a été demandé que la question des abus soit mise à l'ordre du jour du Chapitre Général 2025, avec, si possible, le partage d'expériences et / ou une conférence avec discussion dans l'aula.

Vote 55

Nous plaçons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 le thème des diverses formes d'abus.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 56

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil d'organiser l'apport d'un expert et si possible le partage d'expériences en la matière pour le Chapitre Général de 2025.

PLACET 17 NON PLACET 3 ABSTENTIO 3 **Proposition acceptée**

III.13. La place de l'Eucharistie dans la Vie Cistercienne aujourd'hui

La Constitution 18 prévoit la célébration quotidienne de l'Eucharistie par toute la communauté de chaque monastère. Cependant, la pénurie de vocations sacerdotales, tant au niveau diocésain que dans de nombreuses Maisons masculines de notre Ordre a donné lieu à des situations par lesquelles il n'est plus possible de mettre en œuvre cette disposition, en particulier dans les Maisons de moniales qui n'ont plus d'aumônier.

Après une réflexion et une discussion approfondie sur le sujet, il a été décidé d'aborder cette question de la manière suivante

1. En inscrivant le sujet à l'ordre du jour du prochain Chapitre Général.
2. Entreprendre une enquête sur la situation actuelle et son impact sur les membres de nos Maisons.

IV. CONCLUSION

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS POUR LE PROGRAMME DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2025

Thème : « *Le charisme cistercien dans le monde d'aujourd'hui
sous le signe de l'espérance* »

Préparation préalable

Points pour le Secrétaire central à la formation :

- Programme de réflexion et de dialogue pour l'ensemble de l'Ordre sur la base de l'encyclique *Fratelli Tutti* du Pape François.

Points pour l'Abbé Général et le Conseil :

- inviter quelqu'un à évaluer le fonctionnement du Chapitre Général.
- Examiner la possibilité d'un système de chat dans l'aula pour une ou deux discussions.
- Examiner les possibilités de diffusion et d'enregistrement de la messe d'ouverture et de clôture, de la conférence d'ouverture et de quelques autres.
- Fournir des outils de traduction et des formations.

Points pour la commission de coordination :

- Limiter les temps d'intervention dans l'aula, en fonction des différents types de dialogue ou de discussion.
- assigner certains thèmes à une ou plusieurs Régions pendant le Chapitre Général, à leur discrétion
- donner aux Régions plus d'occasions de se rencontrer pendant le Chapitre Général
- suivre les recommandations de la commission *ad hoc* pour la dimension spirituelle du Chapitre Général.

Préparation immédiate

- Rapports sur les maisons ET cartes de visite
- Les rapports sur les maisons peuvent être accompagnés d'une présentation visuelle
- Rapports régionaux : une page maximum ou une présentation multimédia de 7 minutes maximum
- Introduction pour les nouveaux supérieurs (et autres) par réunion en ligne
- Bulletins d'information avant, pendant et après le Chapitre Général par l'Abbé Général, M. Katharina (Nazareth) et D. Jan (Caldey)

Introduction au Chapitre Général

- Fonctionnement du Chapitre
- But et responsabilité du Chapitre
- Discrétion et confidentialité

Conférence d'ouverture de l'Abbé Général

Suivi d'une discussion en aula et en commissions

Votes préliminaires

- Election du cinquième membre de la Commission de Coordination
- Modification des procédures du Chapitre Général :
 - O Synthèse
 - O Commissions *ad hoc*
 - O Démission, traitée par 1 commission et la région
 - O Supérieur *ad nutum*, traité par 1 commission et la région
- Document sur l'étude des rapports de la Maison :
 - O 2.1.a. sur le Père Immédiat qui porte les cas à l'attention du Chapitre Général
 - O 2.3.2.a. commissions *ad hoc*
- Vote de la procédure *ad experimentum* sur 14 rapports de commissions

Thèmes

Procédure extraordinaire

- Durée du mandat de l'Abbé Général, des Conseillers et des membres des Commissions de l'Ordre
Document de travail de D. Aelred (Bethlehem), D. Juan José (San Isidro)
- Mères Immédiates" : Document de travail à mettre à jour par la Commission de Droit
- Place de l'Eucharistie dans la vie cistercienne aujourd'hui dans les différentes situations à travers le monde : document de travail de D. Loris (Frattocchie) et M. Bénédicte (Echourgnac), incluant une enquête sur l'Ordre. Également une conférence
- Redécoupage des régions et leur fonctionnement : document de travail de M. Regina (Abakaliki) et D. Steele (Tarrawarra)
- Détermination des sommes pour les actes d'administration extraordinaire : document de travail de D. Emmanuel, économiste de l'Ordre

Procédure ordinaire

- Rôle de la Commission de Solidarité : document de travail de la Commission de Solidarité
- Poursuite *ad experimentum* de l'usage de l'affiliation : Statut de l'affiliation mis à jour par la Commission de Droit ; informations données par l'Abbé Général et son Conseil ; rapports d'expériences sur des cas récents
- Rescrit papal : document de travail de la Commission de Droit
- Nombre minimum pour un chapitre conventuel : document de travail de la Commission de Droit
- Harmonisation des Constitutions mentionnées dans le document de travail sur les Mères Immédiates

Procédure simplifiée

- Révision du statut sur la visite régulière par la Commission de Droit
- Mise à jour du Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles, etc.
- Ratification de l'article 75.2 A

Rapports dans l'aula

- Rapports régionaux (uniquement dans l'aula)
- Expériences de communautés fragiles (maximum 5), avec discussion dans l'aula
- Conférence et/ou partage d'expériences sur les abus, avec discussion dans l'aula

- Rapport sur la formation par la commission *ad hoc* : P. Carlos Maria (Sobrado), P. Samuel (Tarrawarra), Sr Elizabeth (Butende)
- Clarification sur qui a la responsabilité des maisons filles en cas de *sede vacante* dans la maison mère par l'Abbé Général et le Conseil.

Questions au Chapitre Général

- Révision de la *Ratio* (à inclure dans le rapport de la commission *ad hoc* sur la formation).

Invités

Suggestions pour faciliter le travail des interprètes et des secrétaires :

- Si possible, pour les interventions plus longues, fournir un texte écrit.
- Tester de nouveaux interprètes.
- Attribution des salles à *Domus Pacis*.
- De bons écouteurs qui couvrent les oreilles.
- Texte sur l'écran suffisamment grand.
- Instruction pour les capitulants : parler lentement, ne pas oublier son nom, son monastère et sa langue.
- Désigner une personne de contact pour les secrétaires.
- Description du travail des secrétaires, afin d'informer leurs successeurs.
- Utilisation des nouvelles technologies.

V. ÉVALUATION ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

Une grande reconnaissance a été exprimée pour l'hospitalité offerte par les monastères de Quilvo et Miraflores, qui a été remarquable, en particulier dans l'attention portée aux détails. Tous ont reconnu qu'il s'agissait d'un exemple concret de collaboration fructueuse entre les Maisons et des cœurs qui se sont élargis grâce à un service généreux et désintéressé dans le Christ.

La Commission de Coordination a maintenu un rythme de travail soutenu afin de garantir que les 330 votes régionaux soient traités dans une atmosphère décrite comme chaleureuse, fraternelle et généreuse. Heureusement, un consensus a été atteint dans plusieurs cas à la suite de débats très animés. Plusieurs participants ont qualifié l'expérience de grâce et de richesse, grâce à une écoute profonde et à un partage ouvert et généreux.

Trois moments particulièrement créatifs ont été identifiés :

1. La reconnaissance de la nécessité de travailler à la base pour développer l'interculturalité aux niveaux supérieurs de l'Ordre.
2. La proposition d'une nouvelle approche de la traduction et de l'interprétation au Chapitre Général par laquelle des traducteurs professionnels travailleront seuls dans l'aula.
3. L'idée d'augmenter la prise de conscience et la participation en promouvant le Chapitre Général auprès des participants et des Communautés par le biais de bulletins d'information illustrés, qui paraîtront avant, pendant et après sa célébration.

Les trois sessions du Conseil Plénier de l'Abbé Général ont mis en évidence l'aspect pastoral de la Commission Centrale et ont facilité un partage du fardeau porté par l'Abbé Général et son Conseil.

La coresponsabilité et l'interculturalité ont été des thèmes forts tout au long de la réunion et ont souligné la nécessité d'évoluer vers un plus grand sens de la responsabilité pour la Mission et une meilleure compréhension mutuelle à tous les niveaux.

Pour beaucoup, cette réunion a permis de mieux comprendre la dimension juridique du Chapitre Général et son fonctionnement. Elle a également permis aux nouveaux Présidents de Région de comprendre ce que l'on attend des Régions et l'importance des votes régionaux.

Dans son discours de clôture, l'Abbé Général a remercié toutes les personnes présentes pour leur engagement et leurs contributions. Il a félicité tous les participants pour leur disponibilité à venir au Chili et a vu le résultat comme une immense bénédiction pour les participants, les communautés de Quilvo et Miraflores et, espérons-le, pour l'Ordre tout entier. Avec près de 90 propositions et votes, de nombreuses graines ont été semées pour le Chapitre Général 2025, qui doivent maintenant germer et croître.

En conclusion, Dom Bernardus a exprimé son immense gratitude à M Mariela, D Lucas et à leurs communautés respectives pour tout ce qui a été fait pour que la réunion soit un succès exceptionnel.

VI. CONSEIL PLÉNIER DE L'ABBE GENERAL

tenu pendant la réunion de la Commission Centrale 2024

Conformément au Statut 80.I, l'Abbé Général a fait usage de la Commission Centrale en tant que son Conseil Plénier. Il y a eu trois réunions (9, 12 et 15 juin 2024) et les sujets suivants ont été discutés.

* La cause de béatification du frère Michael Strode, oblat de l'Abbaye de Caldey, a été, selon le ST. 79.A., confiée à la postulatrice générale de l'Ordre. (www.brothermichaelstrode.org)

*Selon ST. 84.1.B.a, l'Abbé Général et son Conseil Plénier ont approuvé la Fondation de Sept Fons, Notre Dame de Badi, dans le diocèse de Tambacounda au Sénégal.

*A la demande de l'Abbesse et de la communauté de Soleilmont (Belgique), l'Abbé Général et son Conseil Plénier, agissant au nom du Chapitre Général, ont élevé la communauté de Kunnambetta (Inde) au rang de Prieuré Simple.

*Après une discussion avec le Dicastère pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique sur le *Statut sur l'Accompagnement des Communautés Fragiles et sur la Suppression d'un Monastère*, quelques éclaircissements ont dû être donnés sur la différence entre la fermeture et la suppression d'un monastère. Un document a été présenté (qui figure en annexe du présent procès-verbal). Il sera demandé à la Commission de Droit de mettre à jour le Statut en fonction de ce document.

*Deux communautés ont été supprimées. De plus amples informations seront données lorsque toutes les personnes concernées seront informées.

*Des informations ont été données sur plusieurs situations dans l'Ordre.

Annexe i

Conférence d'ouverture de l'Abbé Général Commission Centrale

Chers frères et sœurs,

Avec cette conférence, j'ouvre la réunion de la Commission centrale 2024 en préparation du Chapitre Général de 2025. Je vous remercie tous d'avoir pris la peine de venir avec moi et le Conseil au Chili. Je remercie nos frères et sœurs de Miraflores et de Quilvo pour tout le travail qu'ils ont accompli afin de rendre cette réunion possible et pour l'hospitalité avec laquelle ils nous ont accueillis " au bout du monde ".

C'est la première fois dans l'histoire de notre Ordre que la Commission centrale se réunit en dehors de l'Europe ou des États-Unis. Un moment historique important car il montre la réalité de l'expansion de l'Ordre depuis les années 1950, à travers tous les continents et avec elle le " désir de participer de manière monastique à l'accomplissement de la mission d'évangélisation en tant que présence contemplative de l'Église " (C. 68.1).

En venant au Chili, nous répondons également à l'appel du pape François à aller aux extrémités de la terre et à élargir notre tente. En utilisant le terme "périphérie", le pape François a, depuis le début de son pontificat, fait référence non seulement à une zone géographique, mais aussi à un défi. Dans *Evangelii gaudium*, il déclare : "*Chaque chrétien et chaque communauté doit discerner le chemin que le Seigneur lui indique, mais il nous est demandé à tous d'obéir à son appel à sortir de notre propre zone de confort pour atteindre toutes les "périphéries" qui ont besoin de la lumière de l'Évangile*".¹

Ce faisant, il s'est clairement démarqué de la théologie de la libération qui considérait la "périphérie" et le "centre" essentiellement comme des zones géographiques : "*les régions dépendantes et sous-développées*" contre "*l'Occident capitaliste*". Le pape François a élargi la définition de la "périphérie", une nouvelle géographie spirituelle devenant de plus en plus centrale. La "périphérie" est donc toute sorte de zone frontalière où la rencontre est possible. C'est pourquoi l'ajout "et élargissons notre tente" est si important. Nous sommes également venus à cette extrémité de la terre pour élargir notre tente !

Agrandir notre tente est une référence à Isaïe 54.2 "*Élargis l'espace de ta tente*", qui a été utilisé comme thème pour la phase continentale du Synode des évêques sur la synodalité. L'Église est une tente de rencontre, un lieu de rencontre avec Dieu, avec soi-même et avec l'autre. "*L'élargissement de la tente exige d'accueillir d'autres personnes, de faire de la place à leur diversité. Cela implique donc une volonté de mourir à soi-même par amour, en se retrouvant dans et par la relation avec le Christ et son prochain : "Amen, amen, je vous le dis : si le grain de blé ne tombe pas en terre et ne meurt pas, il reste un grain de blé ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruits*" (Jn 12,24). La fécondité de l'Église dépend de l'acceptation de cette mort, qui n'est cependant pas un anéantissement, mais une expérience de dépouillement pour être rempli par le Christ à travers l'Esprit Saint, et donc un processus par lequel nous recevons des relations plus riches, des liens plus profonds avec Dieu et les uns avec les autres".²

En venant au Chili, nous, membres de nos communautés, délégués de nos régions, supérieurs de l'Ordre, relevons ce défi de la rencontre. Notre tente s'élargit en venant à cette extrémité de la terre, en nous écoutant les uns les autres, en dialoguant les uns avec les autres, en priant les uns avec les autres, en vivant les uns avec les autres pour préparer le Chapitre Général de l'année prochaine.

¹ Pape François, *Evangelii gaudium*, 20.

² Agrandir l'espace de sa tente". Document de travail pour la scène continentale, 27-10-2022. nr. 28.
<https://www.synod.va/en/highlights/working-document-for-the-continental-stage.html>

Nous sommes tous invités à nous décentrer. Pas moi, pas ma région, pas seulement les moines, pas seulement les moniales, mais grâce à l'autre, nous sommes le lieu de la rencontre. Il est bon de répéter les paroles de Dom Mauro Giuseppe Lepori O. Cist pendant la première partie du Chapitre Général 2022, en préparation de l'élection d'un nouvel Abbé Général : *"Nous ne devenons pas "nous" seulement par addition, mais par une transformation pascalle. Le "je" ne devient pas un "nous" simplement en ajoutant d'autres "je" à mon "je", comme en ajoutant d'autres pièces à la pièce que j'ai. En fait, Jésus choisit la parabole du grain de blé pour expliquer comment nous passons du "je" au "nous" : "Amen, amen, je vous le dis : si le grain de blé ne tombe pas en terre et ne meurt pas, il reste seul ; mais s'il meurt, il produit beaucoup de fruit. Celui qui aime sa vie la perd, et celui qui hait sa vie en ce monde la conserve pour la vie éternelle" (Jn 12,24-25) La communion fait peur parce qu'elle implique la mort à soi-même".*³

Il se peut que certains d'entre nous se sentent mal à l'aise d'être venus jusqu'au Chili pour cette réunion mais, en ce sens, qu'elle soit fructueuse non seulement pour une bonne préparation du Chapitre Général mais aussi pour la vie spirituelle de l'Ordre, de nous-mêmes et de nos communautés. Et n'oublions pas ce que notre venue et notre présence signifient pour nos frères et sœurs du Chili et pour toute la région du REMILA.

Dans cette conférence d'ouverture, je veux me concentrer sur le thème de la coresponsabilité pour la mission. Le 13 mars 2024, j'ai écrit à toutes les communautés pour vous inviter à vous écouter les uns les autres dans vos communautés autour du thème de la coresponsabilité pour la mission. Il s'agissait d'une demande de l'Union des Supérieurs Généraux à notre Ordre de réfléchir sur ce même thème en préparation de la dernière partie du processus synodal dans l'Eglise, la XVIème Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Evêques du 2 au 27 octobre de cette année.

Je ne vais pas résumer toutes les réponses envoyées⁴. En fait, le thème des questions était la coresponsabilité pour la mission. Cependant, la grande majorité des réponses ne portaient que sur le thème de la coresponsabilité. Seules quelques communautés ont répondu très clairement à la question sur la coresponsabilité pour la mission. Certaines ont également indiqué honnêtement qu'elles avaient eu du mal avec le mot "mission". Dans cette conférence, je souhaite m'engager uniquement sur la question : Comment, en tant qu'Ordre, sommes-nous responsables les uns envers les autres dans notre coresponsabilité pour la mission ? En particulier en temps de crise, la coresponsabilité pour la mission est un défi.

Comme vous le savez, nous avons apporté de nombreux ajustements à nos Constitutions lors de notre dernier Chapitre Général en septembre 2022. A la fin de l'année 2022, nous avons soumis ces ajustements à l'approbation du Saint-Siège. Il a fallu beaucoup de temps pour parvenir à un accord avec le Dicastère pour les religieux. Finalement, nous avons reçu un engagement verbal d'approbation au début de l'année 2024. Fin avril 2024, j'ai reçu l'approbation officielle des Constitutions. Le décret a été signé le 3 avril 2024 par le Cardinal Braz de Aviz, préfet du Dicastère et par Sr Carmen Ros Norte, sous-secrétaire. J'annonce par la présente l'approbation officielle à tout l'Ordre. Le texte latin officiel, ainsi que les traductions anglaise, française et espagnole, seront publiés sur le site Internet de l'Ordre. Ils entrent ainsi officiellement en vigueur !

En 1995, à l'occasion des cinq ans des nouvelles Constitutions, Dom Bernardo Olivera a écrit une lettre circulaire à l'Ordre contenant trois clés de lecture des nouvelles Constitutions. *"Nous offrons ici trois clés de lecture pour comprendre correctement nos Constitutions : Jésus-Christ et son Évangile, la Règle cénobitique de Benoît et le charisme contemplatif de Cîteaux".*

Aujourd'hui, j'ajoute une quatrième clé de lecture : la *coresponsabilité pour la mission*. En réalité, il ne s'agit pas d'une nouvelle clé de lecture, car le thème de la coresponsabilité pour la mission se retrouve dans les trois clés de lecture de Dom Bernardo. Que les nouvelles Constitutions soient l'occasion pour nous tous de

³ Dom Mauro Giuseppe Lepori O. Cist, Synodalité de la Communion. Procès-verbal du Chapitre Général 2022/1, p. 203.

⁴ 54% des communautés ont répondu, soit 82 communautés sur 152. 48 communautés de moniales (62%) et 34 communautés de moines (33%). CNE 4 ; ISLES 4 ; NED 4 ; RE 5 ; ReCiF 6 ; REI 5 ; REM 10 ; USA 10 ; REMILA 10 ; ORIENS 16 ; RAFMA 7.

repandre ce 'livre de vie' afin de grandir dans notre vocation cistercienne et donc dans la mission que nous avons reçue 'pour le salut de tous'.

1. La coresponsabilité de la mission dans la vie du moine individuel et du monastique dans la communauté

Lors de ma visite à la communauté de Quilvo, nous avons célébré l'Eucharistie un jour pour demander à Dieu des vocations à la vie religieuse. Le texte de la prière d'ouverture de cette messe se lit comme suit : *"regarde avec faveur ta famille, ô Seigneur, et augmente-la toujours de nouveaux rejetons, afin qu'elle puisse conduire ses fils (filles) vers leur but de charité parfaite et travailler efficacement au salut de tous. Par notre Seigneur Jésus-Christ, votre fils, qui vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit, un seul Dieu, pour les siècles des siècles. Amen."*⁵

La mission de la vie religieuse est reflétée ici par les mots : *"travailler efficacement au salut de tous"*. Il ne s'agit pas seulement de notre mission en tant que religieux, mais de la mission de tous les baptisés. Par le baptême, nous avons reçu dans le Christ la tâche de la prêtrise, la tâche de la royauté et la tâche de la prophétie afin de coopérer avec, par et dans le Christ au salut du monde.

En tant que religieux contemplatifs, nous le faisons d'une manière spéciale et cachée. Nos Constitutions articulent la mission comme suit dans C. 31 : **Apostolat des moines/moniales** *"La fidélité au mode de vie monastique est étroitement liée au zèle pour le Royaume de Dieu et pour le salut de tout le genre humain. Les moines/moniales portent dans leur cœur ce souci apostolique. C'est la vie contemplative elle-même qui est leur manière de participer à la mission du Christ et de son Église et de faire partie de l'Église locale"*.

La coresponsabilité de cette mission dans la vie de chaque moine et moniale s'enracine dans le baptême et la confirmation, qui, dans les vœux monastiques, "se renouvellent et prennent vie" (C. 8). Et aussi dans la célébration quotidienne de l'Eucharistie, *" en partageant le mystère pascal du Seigneur, les frères et sœurs sont unis plus étroitement entre eux et avec toute l'Église. " (C. 18)*

La coresponsabilité pour la mission s'exprime dans la vie cénobitique (C. 13) dont le repas commun est une expression concrète *"et renforce l'unité des frères"* (S. 13.1.A) et même dans le bon usage des « cellules » (S. 13.1.B) en relation avec "la lecture et la prière".

La coresponsabilité pour la mission est aussi un exercice spirituel. Selon C. 13.2, les frères et sœurs sont appelés *"à supporter leurs infirmités avec une grande patience et à se servir les uns les autres avec humilité. Ils doivent soutenir par la prière et par d'autres moyens appropriés ceux qui sont faibles, troublés ou malades. Les malades, les personnes âgées et les mourants doivent être entourés d'un soin attentif et affectueux"*.

Les Constitutions veillent à ce que le souci de coresponsabilité ne se fasse pas au détriment d'un sain pluralisme. La coresponsabilité est différente de l'uniformité, mais *"Chaque frère et chaque sœur doit contribuer à l'édification des relations fraternelles, notamment en partageant avec les autres les dons spirituels qu'il a reçus par la grâce multiple de Dieu"*. (C. 14.1)

Il est très clair que les Constitutions utilisent le principe de la coresponsabilité pour la mission afin que *"chaque frère, chaque sœur, puisse grandir dans la vocation cistercienne"* (C.14.2). Si nous devons grandir dans notre vocation cistercienne, alors tous ont *"le droit et le devoir de participer pleinement à la vie commune, bien que cette participation puisse s'exercer de différentes manières. Tous sont appelés à l'attention mutuelle, à la coopération mutuelle et à l'obéissance mutuelle. Tous se préoccupent de l'état spirituel de la communauté, sachant que le bon zèle de l'un est une aide pour tous, tandis que le zèle amer est une entrave"*. (C. 16.1.2)

⁵ Le Missel romain, traduction anglaise selon la troisième édition typique. 2011, p. 1266.

Le service d'autorité et de gouvernance de la communauté est également fondé par les Constitutions sur le principe de la coresponsabilité de la mission. Faute de temps, je ne développerai pas ce point maintenant. Que ce soit une invitation à lire et à méditer les Constitutions du point de vue de la coresponsabilité pour la mission. Afin que chacun puisse grandir dans la vocation cistercienne pour le salut de tous.

2. La coresponsabilité de la mission dans la vie de l'Ordre

Alors que la coresponsabilité pour la mission dans la vie de l'Église est enracinée dans le baptême, dans la vie de l'Ordre, cette coresponsabilité pour la mission est enracinée dans l'amour. C. 71.1 dit : *"Les monastères autonomes de l'Ordre cistercien de la Stricte Observance, répartis dans les différentes parties du monde, sont unis par le lien de la charité et par une tradition commune de doctrine et de droit"*. En d'autres termes, C. 4.1 exprime la même chose : *"Les communautés de l'Ordre réparties dans le monde entier sont réunies dans l'unité par le lien de la charité"*.

En tant que communautés autonomes, nous sommes responsables de la mission des uns et des autres parce que nous sommes liés les uns aux autres par l'amour. Nous sommes tellement habitués à cette observation qu'il est important de bien la comprendre à nouveau. Nous n'assumons pas notre responsabilité les uns envers les autres en revendiquant le pouvoir, afin d'utiliser cet instrument pour être proches des autres. Notre responsabilité mutuelle est fondée sur la charité *"pour accompagner la vie, soutenir l'espérance, être le signe de l'unité... construire des ponts, abattre des murs, semer des graines de réconciliation"*.⁶

Dans l'Ordre, cette coresponsabilité fondée sur l'amour pour la mission entre les communautés est réglementée au niveau des supérieurs. C 71.2-4 dit : *"Leurs supérieurs et supérieures sont unis par le lien de la sollicitude pour le bien de chaque communauté"*.

³ *Ils exercent collégalement cette charge pastorale et l'autorité suprême dans l'Ordre quand ils s'assemblent en Chapitre Général.*

⁴ *Cette même charge pastorale est mise en œuvre sous la direction du Chapitre Général, à travers les institutions de la filiation et de la visite régulière, et aussi par les rencontres de supérieurs et les divers services qui favorisent le bien de tout l'Ordre.*

Mais ce n'est pas seulement la tâche des supérieurs. L'article 72 confère clairement une responsabilité à tous les moines et moniales. *« Ils coopèrent entre eux et s'apportent une aide réciproque de bien des manières, en respectant leurs saines différences et la complémentarité de leurs dons. »*

La coresponsabilité de la mission fondée sur la charité commence au moment où le Chapitre Général reconnaît une communauté comme fondation. *" Les abbés et les abbesses qui approuvent une fondation entourent la jeune plantation de leur soin fraternel "*. (C. 69.1). Deux statuts sont ajoutés à la C. 69 dans lesquels la coresponsabilité envers une nouvelle communauté dans le lien de la charité est clairement établie : *" Lorsqu'une fondation est affrontée à des difficultés financières, il appartient aux supérieurs de l'Ordre de prendre les mesures nécessaires pour y porter remède."* (St. 69.1.B) et *" Les supérieurs de l'Ordre ont le souci d'apporter une aide à la formation surtout dans les monastères très isolés. "* (St. 69.1.C).

La coresponsabilité de la mission se manifeste principalement dans le système de paternité et de filiation. Le C 73 dit : *" Selon la Charte de Charité, les communautés cisterciennes sont unies entre elles par un lien de filiation. Traditionnellement la filiation prend une forme juridique dans la charge du Père Immédiat. Paternité et filiation se concrétisent en aide et soutien mutuels."*. Toutefois, cela ne signifie pas que la coresponsabilité de la mission s'arrête à la frontière de la filiation. La *Carta Caritatis* règle déjà les rapports entre les communautés qui n'appartiennent pas à la même filiation. On adopte à leur égard la même attitude qu'à

⁶ Pape François, *Fratelli Tutti*, 3 octobre 2020. nr. 276.

l'égard des communautés de sa propre filiation. Le congrégationalisme est étranger à notre lien de charité dès le début, ce qui ne veut pas dire que la tentation soit toujours présente, même aujourd'hui.

Au cours des 60 dernières années, une nouvelle structure, la conférence régionale, est apparue comme un bon instrument pour assumer la coresponsabilité de la mission. Le C 81 dit : « *Les communautés de l'Ordre sont regroupées en régions approuvées par le Chapitre Général. Les conférences régionales stimulent la communion et la coopération fraternelle dans chaque zone géographique et dans l'Ordre entier. Les conférences régionales peuvent être composées à la fois de moines et de moniales.* » St 81.C rend cela très concret : « *Ces conférences régionales, par leurs relations réciproques, instituent entre des nations et des peuples divers un dialogue qui est de nature à faire estimer davantage le patrimoine commun de l'Ordre.* »

Par conséquent, notre responsabilité mutuelle est fondée sur la charité *"afin d'accompagner la vie, de soutenir l'espoir, d'être le signe de l'unité... de construire des ponts, d'abattre des murs, de semer des graines de réconciliation"*.⁷

L'encyclique *Fratelli Tutti* nous aide à redécouvrir le concept de charité et donc notre coresponsabilité dans la mission au sein de l'Ordre. Dans *Fratelli Tutti*, le Pape François développe la définition de la charité (*caritas*) donnée par son prédécesseur, le Pape Benoît XVI, dans son encyclique *Deus Caritas est*. La charité chrétienne (*caritas*) est avant tout *"la réponse simple aux besoins immédiats et aux situations spécifiques"*⁸. *C'est une activité qui "doit être indépendante des partis et des idéologies"*⁹. *"La charité, en outre, ne peut être utilisée comme un moyen de faire ce qui est aujourd'hui considéré comme du prosélytisme. L'amour est libre, il ne se pratique pas pour atteindre d'autres buts."*¹⁰ *"Pour l'Église, la charité n'est pas une sorte d'activité d'assistance qui pourrait tout aussi bien être laissée à d'autres, mais elle fait partie de sa nature, elle est une expression indispensable de son être même."*¹¹

Il est bon que nous fassions notre cette description de la *caritas* lorsque nous réfléchissons au renforcement de la coresponsabilité les uns envers les autres dans l'Ordre.

3. Deux défis pour la coresponsabilité de la mission dans la vie de l'Ordre aujourd'hui

Le plus grand défi en temps de crise est de "se dépasser". En effet, le danger de la crise est de se renfermer sur soi-même, de se sentir victime et de désigner l'autre ou le monde extérieur comme bouc émissaire. *" Les groupes fermés et les couples autoréférentiels, qui constituent un "nous" contre tout le monde, sont souvent des formes idéalisées d'égoïsme et de pure auto-préservation."*¹² Une attitude qui constitue également un véritable défi pour nos communautés aujourd'hui dans l'Ordre. *" Faits pour l'amour, nous avons en chacun d'entre nous « une loi d'extase" : sortir de soi-même pour trouver en autrui un accroissement d'être ». Voilà pourquoi l'homme doit de toute manière mener à bien cette entreprise : sortir de lui-même."*¹³

Ce que *Fratelli tutti* dit de l'être humain peut facilement être transposé aux communautés. Les communautés aussi sont faites pour l'amour et appelées à se dépasser.

Dans le passé, l'accent a peut-être été mis unilatéralement sur le dépassement de soi par la création de nouvelles fondations. Cependant, l'époque actuelle semble nous inviter à trouver des moyens nouveaux et autres par lesquels une communauté peut se dépasser. Nous sommes mis au défi de nous entraider au-delà des frontières de la filiation en donnant des frères et des sœurs pour aider d'autres communautés. Un appel

⁷ idem. 6

⁸ Pape Benoît XVI, *Deus Caritas est*. 31a.

⁹ idem, 31b.

¹⁰ idem, 31c.

¹¹ idem, 25a.

¹² Pape François, *Fratelli tutti*, n. 89.

¹³ idem, 88.

qui ne s'applique pas seulement aux grandes communautés prospères, mais les communautés fragiles osent-elles aussi prendre le risque de se dépasser pour aider les autres dans la mission de leur vie ? Les différentes cultures osent-elles s'élever au-dessus d'elles-mêmes pour accueillir et aider les autres ?

Au lieu de recourir trop rapidement à l'outil de la suppression, par exemple, nous devrions, à mon avis, essayer d'utiliser davantage l'instrument de l'affiliation pour être proches les uns des autres dans la faiblesse. L'inquiétude que suscite l'affiliation est souvent liée à la crainte qu'elle ne constitue un fardeau trop lourd pour la communauté supposée la plus forte. Mais n'est-ce pas toujours le risque de l'amour ?

Un autre défi est la redécouverte, la prise de conscience et la redéfinition de la mission de notre vie contemplative cistercienne. *Comme le disait Jean-Paul II aux évêques de l'Océanie, « tout renouvellement dans l'Église doit avoir pour but la mission, afin de ne pas tomber dans le risque d'une Église centrée sur elle-même ».* ¹⁴ Cette introversion conduit à une attitude de simple survie et la vie monastique devient un musée rempli de frères et sœurs pessimistes, cyniques et relativistes. Le propre de cette attitude est que les gens ne savent plus dans quelle direction aller. Dans la crise actuelle, beaucoup de communautés et d'individus ont perdu la mission de leur vie.

Avant le Concile Vatican II, notre Ordre avait une mission clairement articulée : *"vita monastica vita poenitentiae est"* (Dom de Rancé). En faisant pénitence, en tant qu'individu dans les limites d'une communauté, on collaborait avec le Christ au salut du monde. Cette mission a incité de nombreuses personnes à se donner à l'imitation de Jésus-Christ.

Dès les années précédant le Concile, cette vision est passée au second plan. Ce n'est pas l'autre qui est au centre de la mission de la vie contemplative, mais la personne elle-même, dans le contexte d'une croyance inébranlable dans la capacité de l'être humain. Le choix de la vie monastique est devenu avant tout un choix pour le bien de sa propre âme et de sa béatitude. L'individualisme du monde s'est ainsi insinué dans le monastère.

Mais quiconque essaie de persévérer dans la vie monastique sera tôt ou tard confronté à la question de sa signification non seulement pour lui-même mais aussi pour les autres. Nos Pères de Cîteaux ont trouvé la mission de leur vie 'dans le salut de beaucoup'¹⁵. Est-ce encore notre mission ou plutôt notre responsabilité pour la mission de notre vie cistercienne ?

Dès la fin des années 1960, Thomas Merton a tenté d'alerter l'Ordre sur la nécessité de redécouvrir et de reformuler la mission de la vie cistercienne contemplative. Pour lui, la mission du moine se trouve dans la liberté. *"Le moine doit être un signe de liberté, un signe de vérité, un témoin de la liberté intérieure des enfants de Dieu par laquelle le Christ est venu nous visiter"*.¹⁶ De cette manière, le moine peut contribuer au salut d'un grand nombre de personnes dans le Christ. Nos bienheureux frères de Tibhirine ont aussi très clairement essayé de reformuler la mission de la vie cistercienne à travers leur vie de prière parmi ceux qui prient. Ensemble, ils ont assumé la responsabilité de cette mission jusqu'à la mort. Un dernier témoignage de la recherche d'une nouvelle articulation de notre mission en tant que cisterciens est celui de Dom Mauro Giuseppe Lepori dans sa conférence pour le Chapitre Général 2022, Première Partie : *" La communion fraternelle dans le Christ est la substance de la mission, de toute la mission de l'Église, même de la mission des monastères. La communion est la raison, la méthode et le but ; l'origine, le sens et la finalité de la mission de l'Église."*¹⁷

¹⁴ Pape François, *Evangelii gaudium*, n. 27.

¹⁵ *Exordium Parvum* 16.3.

¹⁶ Thomas MERTON, *Contemplation in a World of Action*, Doubleday & Company, New York, 1971, p. 225-234.

¹⁷ Dom Mauro Giuseppe Lepori O. Cist. *Synodalité de la Communion*. Procès-verbal du Chapitre Général 2022/1, p. 202.

Quelle est notre réponse commune aujourd'hui à la question de la mission de notre vie ? Nos Constitutions disent que la vie contemplative elle-même est notre contribution à la mission du Christ et de son Église. Mais que signifient ces mots ? Comment leur donner forme dans le temps présent et dans nos différents contextes ? J'encourage chacun à y réfléchir et à partager avec les autres. Un défi pour nous aider à nous dépasser.

Conclusion

Dans cette conférence, j'ai essayé de relire nos nouvelles Constitutions à la lumière de la coresponsabilité pour la mission. Les Constitutions, en tant que livre de Vie, nous montrent que nous sommes fondés sur l'amour de Dieu et des autres. Un amour qui nous pousse à nous dépasser pour nous donner avec, dans et par le Christ pour le salut de tous. Que cet amour soit la base de notre coresponsabilité pour la mission en tant que moines et moniales vivant en communauté, mais aussi en tant que communautés vivant au sein du corps de l'Ordre. Que les nouvelles Constitutions soient aussi un défi pour renouveler notre coresponsabilité pour la mission, pour la vie de l'Église locale à laquelle nous appartenons, pour l'Église Universelle et pour le monde. L'amour, après tout, est notre vocation ! Nous sommes faits pour l'amour !

Mostazal, Chili, 6 juin 2024
Frère Bernardus Peeters ocsa
Abbé Général

Annexe ii

Rapport de la Commission ad hoc sur la Dimension spirituelle du Chapitre Général 2025

Vote 4-Commission Centrale

Nous souhaitons former une commission ad hoc pendant cette Commission centrale pour trouver les moyens de mettre en œuvre les suggestions des Régions et de la Commission centrale sur la manière de promouvoir la dimension spirituelle du Chapitre. Cette commission fera un rapport de son travail à la Commission centrale. L'Abbé général et son conseil prendront en compte le travail de cette commission ad hoc quand ils prépareront le Chapitre général de 2025.

Membres élus : D. Anastasius, Procureur ; D. Isidoro, Huerta ; M. Kathy, Crozet

CHAPITRE GÉNÉRAL EXEMPLE D'HORARIUM

03- 23 septembre 2025

05:30 - 08:30 Breakfast / Petit déjeuner / Desayuno
07:00 Lauds and Mass / Laudes et Messe / Laudes y Misa
09:00 Terce / Tierce / Tercia
1° session / session / sesión
10:30 Break / Pause / Pausa
10:50 - 12:15 2° session / session / sesión
12:45 Lunch / Déjeuner / Almuerzo
15:00 None / None / Nona
3° session / session / sesión
16:30 Break / Pause / Pausa
16:50 - 18:10 4° session / session / sesión
18:30 Vêpres / Vêpres / Vísperas
19:30 Supper / Repas / Cena

Suggestions :

Journée d'ouverture : Retraite

- Messe du Saint-Esprit-Basilique
- Renouvellement du baptême
- Conférence spirituelle
- Groupes de discussion pour la réflexion/le partage
- *Convivium* - déjeuner en commun
- Présentation spirituelle utilisée dans le cadre du cours pour nouveaux supérieurs, puis l'après-midi est consacré à la réflexion personnelle et à la prière.
- Vêpres avec adoration et repas comme d'habitude

A mi-parcours : accent spirituel

- Conférence spirituelle sur l'Eucharistie dans notre vie cistercienne
- Groupes de discussion pour la réflexion/le partage
- *Convivium* - déjeuner en commun
- Deuxième partie de la présentation du cours des nouveaux supérieurs et réflexion personnelle

Messe/Liturgie

- Dimanche 14 septembre L'exaltation de la croix. 30 minutes d'adoration
- Garder un horaire de demi-journée le dimanche
- Le Saint-Sacrement est réservé dans la chapelle (*auditorium*).
- Les sacristains peuvent y mettre des fleurs, etc. pour des occasions spéciales.
- Vêpres avec les Clarisses, les Franciscains, les Bénédictins ?

Sessions dans l'Aula

- Incorporer des alternatives pour Tierce & None avec méditation et silence, RB, etc.
- La commission de coordination pourrait aider à maintenir un environnement positif et terminer chaque journée de travail par une prière.

Séances en Commissions : commencer et terminer par une courte prière

Repas

- La commission de coordination offre une prière de bénédiction lors de la dernière session avant le repas de midi.
- Petit-déjeuner avant et après la messe en silence

Messe de clôture

- avant la dernière session après la dernière session
- Ajouter une prière de clôture « pour être envoyé » et pour un bon voyage.

Annexe iii

Rapport du Secrétaire Central à la Formation Commission Centrale 2024

Salutations chaleureuses et fraternelles à chacun d'entre vous, en vous souhaitant une belle et joyeuse célébration de cette solennité.

J'ai relu le discours que j'ai prononcé lors de la précédente Commission centrale et je pense que je dirais à nouveau la même chose ! D'une certaine manière, j'ai honte que vous deviez prendre tout ce temps pour m'écouter. Je vous remercie de votre patience. Il me semble qu'une rencontre avec l'Abbé et son Conseil était attendue après le dernier Chapitre Général afin de recevoir des suggestions et des perceptions sur ce **service**. A mon avis, il serait opportun de revoir la tâche que la Ratio confie au Secrétaire Central pour la Formation (**SCF**). Il devrait faciliter la communication entre les Régions dans le domaine de la formation. De nos jours, cette compétence n'est plus indispensable et exclusive à une seule personne, étant donné l'ampleur des possibilités de communication, que ce soit par les supérieurs, les secrétaires régionaux (SRF), ou les moines et moniales eux-mêmes. Les SRF communiquent souvent entre eux, partagent les cours qu'ils vont faire et le SCF n'est pas impliqué, ou n'est pas au courant. Je ne crois pas non plus que le SCF puisse assurer la diffusion de l'information sur les thèmes de la formation monastique. Le matériel est accessible par divers moyens (publications, internet, échanges entre communautés) et en particulier, je n'ai eu pratiquement aucune demande de matériel de la part de frères ou de sœurs. Parfois, grâce à la publication sur le site de l'Ordre, j'ai moi-même eu connaissance de réunions ou de cours, pour ne citer que ceux concernant saint Bernard qui ont eu lieu à l'Institut *Sant'Anselmo*. Une seule moniale de l'Ordre a pu assister au cours de formation pour les moines anglophones, organisé à Rome... et elle était francophone !

La coopération des **SRF** pour faire connaître ce qu'ils/elles organisent a été obtenue grâce aux consultations que j'ai menées avec eux/elles ; en général, ils n'ont pas pris l'initiative de faire connaître les réunions qu'elles prévoyaient, sauf dans le cas d'ORIENS, qui m'a informé longtemps à l'avance d'une réunion attendue de longue date. Il faut généralement beaucoup de temps avant que je découvre ce qu'ils ont fait lorsque j'écris la Newsletter. En tout cas, je pense qu'il faut saluer et apprécier ce qui a été organisé après la pandémie. Le fait même de disposer de certains enregistrements a permis d'en faire un meilleur usage dans les cas où les horaires ou d'autres raisons ont empêché la participation. En prévision de la réunion que j'allais avoir avec vous, j'ai demandé aux SRF s'ils avaient des préoccupations ou des questions à soulever et ceux qui ont répondu n'en ont pas eu. D'après certaines des réponses que j'ai reçues, j'ai appris que la possibilité que le SCF soit à Rome était en cours d'évaluation... Je ne sais pas si ma proposition lors de la précédente Commission Centrale a été prise en compte ou si on s'en est souvenu, mais je dois dire qu'elle m'a fait plaisir... Pour en revenir à la SRF, il est également arrivé que certaines d'entre eux aient été remplacés ou même qu'une sœur soit décédée et je ne l'ai appris qu'après leur avoir écrit.

Quant à l'éventuel **programme pour l'Ordre** que j'avais confié au Père Rafael Pascual, je dois dire que rien ne s'est concrétisé. Le Père Pascual a été hospitalisé et s'est lentement rétabli pendant presque toute l'année dernière. J'ai pu en prendre connaissance grâce à un mailing qu'il a envoyé à son retour au monastère, après lui en avoir envoyé plusieurs qui sont restés sans réponse. Il n'a pas refusé ma demande, mais après environ trois tentatives, il m'a semblé inopportun de continuer à lui poser des questions à ce sujet. Ce fut une expérience frustrante pour moi.

Pour l'instant, je suis au courant des **prochaines réunions régionales de formation** qui auront lieu en septembre et octobre de cette année (REMILA, sous-région anglophone des ORIENS ; également les francophones) et en 2025 dans l'autre sous-région des ORIENS. Il s'agit plutôt de sessions pour les formateurs et pas tellement pour les jeunes en formation.

En m'invitant à cette réunion, Dom Bernardus m'a demandé si j'accepterais d'être réélu à ce service. Vous savez que je l'exerce déjà depuis plus de trois ans, comme la stipule la *Ratio*. Personnellement, je ne pense pas être la meilleure personne pour cela. Je pense qu'il est nécessaire d'avoir quelqu'un plus proche ou plus impliquée dans les personnes qui pourraient aider à la formation, qui connaît des moines/moniales qui sont dans le domaine de la recherche, soit par intérêt personnel, soit à un niveau plus académique, par le biais de publications. Cependant, si le but de la formation est notre transformation dans le Christ, en grandissant dans notre identité contemplative, il ne s'agit pas non plus d'accumuler des cours et des connaissances qui ne s'enracinent pas dans notre vie et dans le vécu de notre charisme cistercien.

Merci beaucoup.

Azul, Argentine, 7 juin 2024

Frère Mauricio Tavella

Annexe iv

Ce qui se passe lorsque nous votons pour la suppression d'un monastère : clarification de notre compréhension

A. « Fermeture » et « suppression »

Jusqu'à présent dans l'Ordre, nous avons souvent utilisé les termes « fermeture » et « suppression » sans les distinguer, parfois même comme interchangeables. Mais il faut les distinguer.¹⁸ La **fermeture** a lieu lorsque la vie régulière du monastère cesse. La **suppression** est l'extinction de l'existence canonique de la personne juridique (canon 120 §1). Le Décret de Suppression est émis par l'Abbé Général (pour toutes les communautés de l'OCSO, moines et moniales) lorsque tout est complètement terminé en droit canonique et civil (par. 27 du *Statut sur les communautés fragiles*, à modifier).

Une communauté peut **fermer** avant ou après le vote pour la suppression. À Grandselve, à Bela Vista, et effectivement à Engelszell, les communautés ont d'abord fermé (la vie régulière dans le monastère a cessé), puis on a voté pour la suppression. Dans d'autres cas (par exemple, à Mistassini), c'est l'inverse : on a d'abord voté pour la suppression, puis la communauté a fermé. Tout dépend des circonstances locales.

Le Chapitre Général vote pour la *suppression*. Il ne vote pas pour la fermeture. Une communauté peut fermer sans vote. Lorsque le Chapitre Général vote pour la suppression, il implique la fermeture (si ce n'est déjà fait).¹⁹

Entre le vote pour la suppression et l'émission du Décret de suppression, certaines choses doivent avoir lieu : en particulier, tous les membres doivent changer leur stabilité ailleurs, les biens doivent être aliénés, et toute autre question de droit civil doit être finalisée.

B : L'effet du vote pour la suppression et l'établissement de la Commission de Fermeture :

Le/la supérieur/e : le/la supérieure (soit abbé / abbesse, supérieur *ad nutum* ou commissaire monastique) cesse d'avoir toute autorité canonique.

Chapitre conventuel : le chapitre conventuel cesse d'avoir toute autorité.

L'autorité pour la répartition de la propriété et autres actifs est transférée à la Commission de Fermeture.

Une Confirmation, adressée « à qui de droit », est donnée au Président de la Commission (ou à d'autres personnes si nécessaire) afin qu'il puisse agir en matière de droit civil pour liquider les entités et les activités du monastère dont la suppression a été votée - cf. Neiges, Engelszell...

Stabilité : la stabilité des frères / sœurs reste au monastère dont la suppression a été votée, mais il s'agit d'une stabilité « morte » qui ne comporte plus de droits ni d'obligations.

- *Les membres doivent changer leur stabilité à une autre communauté dès que possible. (Il est possible que leur nouveau/nouvelle supérieur/e permette à un/e membre de continuer à vivre dans l'ancien monastère pendant un certain temps, afin de l'aider dans le processus de fermeture).*

¹⁸ Clarifié avec P. Gerindini à la DIVCSVA, 20 mars 2024.

¹⁹ Nous devons vérifier tout notre droit propre pour nous assurer que nous utilisons les mots correctement, et les modifier si nécessaire.

- *Si nécessaire²⁰, l'Abbé Général nomme un/e supérieur/e de l'Ordre pour être le/la supérieure canonique d'un/e membre jusqu'à ce qu'un changement de stabilité soit possible. (Ce/tte supérieur/e veillera à ce que le/la membre change sa stabilité dans un délai raisonnable).*

Cela ne donne au membre aucun droit au chapitre conventuel dans la communauté du/de la supérieur/e.

Le/la supérieur/e canonique peut agir si le membre demande une permission d'absence, une exclaustation ou une dispense des vœux, ou pour entamer le processus de renvoi de l'Ordre, et dans tous les autres cas nécessitant l'autorité du/de la supérieur/e majeur/e du/de la membre.

[Jusqu'à ce que nous incorporions cela dans nos Constitutions et obtenions l'approbation du Saint-Siège, l'Abbé général peut procéder à cette nomination conformément à Cst. 82.5].

Père Immédiat : La fonction de Père Immédiat cesse (généralement, le Père Immédiat devient membre de la Commission de Fermeture).

Maisons filles : Si le monastère dont la suppression a été votée a des maisons-filles, celles-ci perdent leur Père Immédiat et il faut en trouver un nouveau. Cela se fait en concertation avec les communautés concernées. Le Chapitre Général approuve le changement de paternité (St. 73.B [m], St. 73.C [f]).

Fermeture : Une fois on a voté pour la suppression, la communauté doit fermer dès que cela est raisonnablement possible (si ce n'est déjà fait).

Le reste de la procédure se déroule conformément au Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles et sur la suppression d'un monastère.

²⁰ Cela ne se fait pas, ou ne doit pas se faire, si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que le membre change sa stabilité dans un avenir proche. Quelqu'un peut se retrouver sans supérieur canonique pendant une courte période, comme c'est le cas lorsqu'un monastère est *sede vacante*.

Annexe v

Résumé des votes

Vote 1

Nous proposons *ad experimentum* la procédure suivante pour le Chapitre Général de 2025 : "Lorsque les 14 commissions du Chapitre rédigent des rapports sur le même sujet, la Commission de coordination peut nommer deux capitulants pour faire une synthèse des 14 rapports. Dans ce cas, tous les rapports seront disponibles pour tous, mais seule la synthèse sera lue en assemblée plénière.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 2

Nous souhaitons poursuivre la rédaction d'une synthèse du Chapitre Général.

PLACET 19 NON PLACET 4 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 3

Nous proposons au Chapitre Général d'ajouter aux *Procédures du Chapitre Général* une section V. *Synthèse* avec un nouveau paragraphe 37 : « Deux capitulants sont élus par le Chapitre Général, au début du Chapitre pour rédiger une synthèse du Chapitre. Cette synthèse qui décrit concrètement le travail du Chapitre doit être réalisée dans un délai d'un mois après le Chapitre ».

PLACET 21 NON PLACET 2 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 4

Nous souhaitons former une commission *ad hoc* pendant cette Commission centrale pour trouver les moyens de mettre en œuvre les suggestions des Régions et de la Commission centrale sur la manière de promouvoir la dimension spirituelle du Chapitre. Cette commission fera un rapport de son travail à la Commission centrale. L'Abbé général et son Conseil prendront en compte le travail de cette commission *ad hoc* quand ils prépareront le Chapitre Général de 2025.

PLACET 12 NON PLACET 11 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 5

~~Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de trouver les moyens de mettre en œuvre les suggestions des Régions sur la manière de promouvoir la dimension spirituelle du Chapitre Général de 2025.~~

Vote 6

Nous souhaitons avoir un thème général pour le Chapitre Général de 2025.

PLACET 16 NON PLACET 6 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 7

Nous souhaitons relier le thème du Chapitre Général de 2025 à l'Année sainte 2025 : « Le charisme cistercien dans le monde d'aujourd'hui sous le signe de l'espérance ».

PLACET 16 NON PLACET 2 ABSTENTIO 5 **Proposition acceptée**

Vote 8

Nous demandons aux Régions de préparer des rapports régionaux qui seront présentés en séance plénière au début du Chapitre Général de 2025.

PLACET 19 NON PLACET 3 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 9

Les rapports régionaux peuvent être soit un document d'une page maximum, soit une présentation de 7 minutes utilisant d'autres médias.

PLACET 21 NON PLACET 1 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 10

Nous souhaitons que les rapports régionaux soient seulement discutés dans l'aula.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 11

Nous souhaitons que des expériences récentes (maximum 5) des diverses formes d'aide mises en place pour aider les communautés fragiles soient partagées au Chapitre Général de 2025.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 12

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de choisir les personnes qui partageront leurs expériences récentes des différentes formes d'aide mises en place pour venir en aide aux communautés fragiles.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 13

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil d'organiser une forme de préparation des nouveaux (et d'autres qui le souhaiteraient) capitulants avant le Chapitre Général.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 14

Pendant le Chapitre Général, nous souhaitons consacrer suffisamment de temps pour orienter les nouveaux (et d'autres qui le souhaiteraient) capitulants.

PLACET 18 NON PLACET 2 ABSTENTIO 3 **Proposition acceptée**

Vote 15

Nous suggérons aux présidents des Régions d'attribuer des « anges gardiens » aux nouveaux capitulants de leur Région.

PLACET 13 NON PLACET 6 ABSTENTIO 4 **Proposition acceptée**

Vote 16

Nous souhaitons former une commission *ad hoc* pour étudier les besoins de formation de l'Ordre et clarifier le rôle du /de la Secrétaire Central de Formation. Le travail de cette commission sera terminé au Chapitre Général de 2025.

PLACET 20 NON PLACET 3 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 17

Nous demandons que le Chapitre Général de 2025 envisage de réviser le Statut sur la formation (*Ratio Institutionis*).

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 18

Nous souhaitons, si possible, que le/la Secrétaire Central de Formation réside au moins à temps partiel à la Maison Généralice.

PLACET 20 NON PLACET 1 ABSTENTIO 2 **Proposition acceptée**

Vote 19

Lors du Chapitre Général de 2025, nous souhaitons expérimenter un système de chat dans l'aula pour une ou deux discussions.

PLACET 11 NON PLACET 9 ABSTENTIO 3 **Proposition acceptée**

Vote 20

Nous demandons à la Commission de Coordination d'établir des limites de temps pour les interventions dans l'aula, ceci en fonction des différents types de dialogue ou de discussion.

PLACET 17 NON PLACET 5 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 21

Nous demandons à la discrétion de la Commission de Coordination, d'attribuer certains sujets à une ou plusieurs Régions lors du Chapitre Général.

PLACET 16 NON PLACET 5 ABSTENTIO 2 **Proposition acceptée**

Vote 22

Nous invitons la Commission de Coordination à donner aux Régions davantage d'opportunités de se rencontrer pendant le Chapitre Général.

PLACET 16 NON PLACET 4 ABSTENTIO 3 **Proposition acceptée**

Vote 23

Pour le Chapitre Général de 2025, nous voudrions exceptionnellement étudier seulement la dernière carte de visite à la place d'un rapport de maison.

PLACET 9 NON PLACET 11 ABSTENTIO 3 Proposition rejetée

Vote 24

Pour le Chapitre Général de 2025, nous demandons que la dernière carte de visite de chaque communauté soit mise à la disposition de la Commission qui étudie son rapport de maison.

PLACET 21 NON PLACET 2 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 25

Si les communautés le souhaitent, elles peuvent proposer en supplément de leur rapport de maison une présentation visuelle de leur maison aux commissions qui les étudient.

PLACET 19 NON PLACET 2 ABSTENTIO 2 **Proposition acceptée**

Vote 26

Nous proposons le changement suivant aux Procédures du Chapitre Général concernant le traitement des démissions au Chapitre Général : "La démission d'un abbé ou d'une abbesse sera étudiée par deux commissions et par la Région."

PLACET 5 NON PLACET 18 ABSTENTIO Proposition rejetée

Vote 27

Nous proposons le changement suivant aux Procédures du Chapitre Général concernant le traitement des démissions au Chapitre Général : "La démission d'un abbé ou d'une abbesse sera étudiée par une seule commission et par la Région."

PLACET 20 NON PLACET 3 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 28

~~Nous proposons le changement suivant aux Procédures du Chapitre Général concernant le traitement des démissions au Chapitre Général : "La démission d'un abbé ou d'une abbesse sera étudiée par deux commissions."~~

Vote 29

Nous proposons le changement suivant aux Procédures du Chapitre Général concernant l'extension du régime de supérieur *ad nutum* : « L'extension du régime de supérieur *ad nutum* sera étudiée par deux commissions et la Région »

PLACET 4 NON PLACET 19 ABSTENTIO Proposition rejetée

Vote 30

Nous proposons le changement suivant aux Procédures du Chapitre Général concernant l'extension du régime de supérieur *ad nutum* : « L'extension du régime de supérieur *ad nutum* sera étudiée par une commission et la Région ».

PLACET 16 NON PLACET 6 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 31

Nous souhaitons qu'une communication soit faite au début du Chapitre Générale de 2025 sur la discrétion dans les travaux du Chapitre Général et sur l'équilibre délicat entre transparence et confidentialité.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 32

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de préparer cette communication.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 33

Nous demandons à l'Abbé Général et son Conseil d'inviter quelqu'un qui évaluera le fonctionnement du Chapitre Général.

PLACET 15 NON PLACET 7 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 34

Nous mettons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 les thèmes de la durée des mandats, du nombre de mandats et des limites d'âge pour l'Abbé Général, les Conseillers et les membres des commissions de l'Ordre.

PLACET 21 NON PLACET 2 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 35

Nous demandons un document de travail au sujet du vote 34.

PLACET 21 NON PLACET 1 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 36

Nous confions ce document de travail à une commission *ad hoc* de 2 personnes.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 37

Nous traiterons ce sujet par la procédure extraordinaire.

PLACET 18 NON PLACET 3 ABSTENTIO 2 **Proposition acceptée**

Vote 38

Nous plaçons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 le thème du rôle de la Commission de Solidarité.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 39

Nous demandons à la commission de solidarité de préparer un document de travail sur le thème du vote 38.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 40

Nous voulons traiter ce thème par la procédure ordinaire.

PLACET 14 NON PLACET 8 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 41

~~Nous voulons traiter ce thème par la procédure extraordinaire.~~

Vote 42

Lors du Chapitre Général de 2025, nous souhaitons entendre les expériences de certaines abbesses qui ont reçu un mandat pour remplir le rôle du Père Immédiat.

PLACET 19 NON PLACET 2 ABSTENTIO 2 **Proposition acceptée**

Vote 43

Nous souhaitons connaître les expériences de certaines communautés qui ont été servies par une abbesse avec mandat d'agir dans le rôle de Père Immédiat.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 44

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de choisir des cas représentatifs des expériences mentionnées dans les votes 42 et 43.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 45

Nous mettons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 le thème des Mères Immédiates, à traiter par la procédure extraordinaire.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 46

Nous demandons à la Commission de droit de mettre à l'ordre du jour, si nécessaire, son document de travail sur les Mères Immédiates, en tenant compte du travail réalisé dans les Régions.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 47

Nous souhaitons élire une commission de deux personnes pour faire une étude approfondie sur la place de l'Eucharistie dans la vie cistercienne aujourd'hui, à la lumière de la pénurie actuelle de prêtres et en tenant compte de la diversité des situations dans l'Ordre comme le reflètent les minutes de cette Commission centrale.

PLACET 17 NON PLACET 3 ABSTENTIO 3 **Proposition acceptée**

Vote 48

Nous demandons à cette commission d'inclure dans ses travaux une enquête auprès des communautés de l'Ordre

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 49

Nous demandons à cette commission de rédiger un document de travail.

PLACET 21 NON PLACET 2 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 50

Nous plaçons ce sujet à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025, pour être traité par procédure extraordinaire.

PLACET 20 NON PLACET 3 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 51

Nous demandons à l'abbé général et son Conseil d'inviter une personne compétente pour donner une conférence sur ce thème, en tenant compte du document mentionné au vote 49.

PLACET 18 NON PLACET 5 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 52

Nous demandons à la Commission de droit de réviser le document sur l'affiliation, en tenant compte des votes des Régions, et de l'inclure à titre d'information dans le Livret Général du chapitre de 2025

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 53

Au Chapitre Général de 2025, nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de fournir des informations sur l'affiliation et les expériences récentes en la matière faites dans l'Ordre.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 54

Le Chapitre Général de 2025 traitera par la procédure ordinaire l'extension de l'utilisation *ad experimentum* du document sur l'affiliation.

PLACET 19 NON PLACET 1 ABSTENTIO 3 **Proposition acceptée**

Vote 55

Nous plaçons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 le thème des diverses formes d'abus.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 56

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil d'organiser l'apport d'un expert et si possible le partage d'expériences en la matière pour le Chapitre Général de 2025.

PLACET 17 NON PLACET 3 ABSTENTIO 3 **Proposition acceptée**

Vote 57

Nous plaçons à l'agenda du Chapitre Général de 2025 le thème de la redistribution des régions et de leur fonctionnement.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 58

Nous demandons une commission de deux personnes qui rédigent un document de travail sur ce thème.

PLACET 15 NON PLACET 8 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 59

~~Nous demandons une commission de trois personnes qui rédigent un document de travail sur ce thème.~~

Vote 60

Nous souhaitons que ce sujet soit traité par la procédure extraordinaire.

PLACET 18 NON PLACET 5 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 61

~~Nous souhaitons que ce sujet soit traité par la procédure ordinaire.~~

Vote 62

Nous proposons les changements suivants à la procédure du Chapitre Général qui seront traités par la procédure simplifiée au début du Chapitre Général de 2025 :

13e. Le rapport de la commission *ad hoc* devra contenir les éléments suivants :

- les membres de la commission *ad hoc* ;
- une brève description du sujet étudié ;
- les personnes consultées (jour/heure) ;
- les différentes réponses aux défis rencontrés par la commission ;
- l'avis de la commission ;
- les recommandations au Chapitre Général
- des suggestions pour la suite.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 63

Nous proposons les changements suivants au document : "Etude des rapports de maison" qui seront traités par la procédure simplifiée au début du Chapitre Général de 2025 :

2.1.a. Selon le Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles, par.8, « le supérieur ou le Père Immédiat, ou une Commission du Chapitre Général, ou l'Abbé Général, peuvent porter la situation d'une communauté à l'attention particulière du Général. Chapitre."

2.3.2.a. Le rapport de la commission *ad hoc* et le rapport final de la commission devra contenir les éléments suivants :

- les membres de la commission (*ad hoc*) ;
- une brève description du sujet étudié ;
- les personnes consultées (jour/heure) ;
- les différentes réponses aux défis rencontrés par la commission ;
- l'avis de la commission ;
- les recommandations au Chapitre Général
- des suggestions pour la suite.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 64

Nous demandons à la Commission de droit de proposer au Chapitre Général de 2025 une version révisée du Statut des Visites Régulières, en tenant compte du travail des Régions et de la Commission Centrale.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 65

Le Chapitre Général de 2025 votera cette version révisée par procédure simplifiée.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 66

Nous demandons à la Commission de droit d'étudier d'éventuelles modifications de notre législation à la lumière du Rescrit Papal du 18 mai 2022, sur la possibilité pour un non-clerc d'être supérieur majeur d'un institut de droit pontifical.

PLACET 21 NON PLACET 2 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 67

Nous plaçons ce sujet à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025, pour être traité selon la procédure ordinaire.

PLACET 19 NON PLACET 4 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 68

Nous demandons à la Commission de droit d'actualiser le Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles et la suppression des monastères à la lumière du travail des Régions.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 69

Nous plaçons l'approbation du Statut actualisé sur l'accompagnement des communautés fragiles et la suppression des monastères à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025, pour être traité par procédure simplifiée.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 70

Nous plaçons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 le thème du nombre minimum de profès solennels requis pour constituer un Chapitre conventuel (Cst 37).

PLACET 21 NON PLACET 2 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 71

Nous demandons à la Commission de droit d'élaborer un document de travail sur ce thème.

PLACET 21 NON PLACET 1 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 72

Nous traiterons ce thème par la procédure ordinaire.

PLACET 21 NON PLACET 1 ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 73

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de fournir des éclaircissements sur qui est responsable pour les maison(s) fille quand le siège dans une maison mère est vacant.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 74

Nous plaçons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 la ratification de St 75.2.A, qui sera votée par procédure simplifiée.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 75

Nous plaçons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 les points suivants pour harmoniser les Constitutions des moines et des moniales : C. 39.1, 39.1.A, 39.2 et 39.3.b. Ces points sont déjà traités dans le document de travail sur les Mères Immédiates.

PLACET 22 NON PLACET ABSTENTIO 1 **Proposition acceptée**

Vote 76

Ce sujet doit être traité par la procédure ordinaire.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 77

Nous demandons à la Commission de droit de commencer une étude sur les points qui peuvent être harmonisés entre les Constitutions des moines et des moniales.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 78

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de commencer un travail préparatoire en vue d'une révision future du Statut de l'Ordre sur les publications.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 79

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de commencer un travail préparatoire en vue de la création d'un Statut des Ermites pour notre Ordre.

PLACET 20 NON PLACET 1 ABSTENTIO 2 **Proposition acceptée**

Vote 80

Afin de favoriser de bonnes relations interculturelles au sein des communautés de l'Ordre et au sein du Chapitre Général, nous demandons à la Secrétaire Centrale de Formation de préparer un programme de réflexion et de dialogue pour l'ensemble de l'Ordre sur la base de l'encyclique *Fratelli Tutti* du Pape François.

PLACET 20 NON PLACET ABSTENTIO 3 **Proposition acceptée**

Vote 81

Nous souhaitons mettre à la disposition des membres de l'Ordre une transmission vidéo et un enregistrement des messes d'ouverture et de clôture du Chapitre Général de 2025.

PLACET 20 NON PLACET 1 ABSTENTIO 2 **Proposition acceptée**

Vote 82

Nous souhaitons mettre à la disposition des membres de l'Ordre une transmission vidéo et un enregistrement de la conférence d'ouverture de l'Abbé Général au Chapitre Général de 2025, et l'enregistrement d'autres conférences qui par la suite pourront être mises à disposition, si jugé opportun.

PLACET 16 NON PLACET 3 ABSTENTIO 4 **Proposition acceptée**

Vote 83

Nous demandons à l'Abbé Général et à son Conseil de fournir aux membres et au personnel du Chapitre Général des outils de traduction professionnels et les informations nécessaires pour apprendre à les utiliser.

PLACET 22 NON PLACET 1 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 84

Lors du Chapitre Général de 2025, nous souhaitons entendre les expériences de visites économiques réalisées dans certaines communautés de l'Ordre.

PLACET 21 NON PLACET 2 ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 85

Conformément à C 44.3, nous mettons à l'ordre du jour du Chapitre Général de 2025 une détermination renouvelée des « sommes au-dessus desquelles les actes d'administration extraordinaire (...) requièrent des permissions spéciales pour être accomplis valablement ».

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 86

Nous demandons à l'économiste de l'Ordre de préparer un document de travail sur ce sujet.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**

Vote 87

Ce sujet doit être traité par une procédure extraordinaire.

PLACET 23 NON PLACET ABSTENTIO **Proposition acceptée**
